

Le lien au sol...

EARL du Mousse
Le Pouget
12 550 Brasc

**PLAN
D'EPANDAGE**

Le Fargal
12220 Montbazens
Tel : 05.65.80.61.31
Mail : montbazens@fipso.fr



Table des matières

Avant-propos :	3
Présentation générale du plan d'épandage	3
1-Descriptif de l'exploitation :	5
Le pétitionnaire :	5
L'activité de l'exploitation :	6
2-Calculs de la production d'effluents et indicateurs agronomiques :	6
Quantités et valeurs des effluents à épandre :	6
Les parcelles d'épandage :	7
Les conventions d'épandage :	7
Les pratiques de fertilisation :	9
Quelle est la réglementation en vigueur ?	9
Zones exclues d'épandage et périodes d'épandage:.....	9
Le calendrier d'épandage recommandé (hors zone vulnérable nitrates) :	11
Equilibre de la fertilisation azotée.....	12
Systèmes de culture.....	12
Valeurs fertilisante des effluents d'élevage	14
3- Cartographies et liste des parcelles.....	15
4-ANNEXES :	15

Présentation générale du plan d'épandage

Avant-propos :

Qu'est-ce qu'un plan d'épandage ?

Le plan d'épandage est un outil qui permet d'identifier les parcelles aptes à l'épandage des déjections d'origine organique. Une fois réalisé, il est valable jusqu'à nouvel agrandissement ou diminution de la SAU ou augmentation des effectifs d'élevage.

Il doit contenir :

● L'identification des parcelles

● La localisation des surfaces concernées sur une carte à l'échelle adaptée

● Les surfaces totales et épanposables des parcelles avec l'indication du motif des exclusions en tenant compte de la réglementation.

● Les systèmes de cultures (rotations et surfaces).

● La nature, la teneur et les quantités en azote des effluents qui seront épanchés

● Les doses maximales recommandées par type d'effluents, type de sol et type de cultures selon les références locales.

● Le calendrier prévisionnel d'épandage précisant les périodes d'interdiction d'épandage en zone vulnérable.

D'un point de vue réglementaire une installation classée doit obligatoirement établir un plan d'épandage des effluents et le tenir à disposition des services des installations classées et de la protection de l'eau : préfecture -DSV-DDASS.

Le plan d'épandage est à compléter par la tenue du cahier d'enregistrement des pratiques (CEP). Ce document est demandé par les services des installations classées, l'agence de l'eau et les organismes chargés des contrôles agro-environnementaux, y compris pour les exploitations relevant du seul règlement sanitaire départemental.

Un plan prévisionnel de fumure (PPF) sera établi pour chaque nouvelle campagne et au plus tard le 1^{er} mars pour les cultures d'hiver et au 15 juin pour les cultures d'été.

Le PPF tiendra compte de l'**analyse de sol**, obligatoire en zone vulnérable, pour évaluer le reliquat d'azote minéral en sortie d'hiver sur une des principales cultures de l'exploitation.

Ces documents doivent être conservés durant au moins 5 campagnes.



Documents obligatoires :

Plan d'épandage
Cahier d'enregistrement des pratiques (CEP)

Analyse RSH *annuel*

Plan prévisionnel de fumure (PPF)

annuel

Cahier d'enregistrement des récoltes

Registre phytosanitaire

■ Attention aux confusions...

Un plan d'épandage, un plan de fumure et un cahier d'épandage sont **trois documents différents** avec chacun son utilité... 

Le plan d'épandage, le plan de fumure et le cahier d'épandage sont à **présenter obligatoirement** en cas de contrôle administratif.



Le...	me sert à...	est obligatoire pour...	doit être...
Plan d'épandage	Vérifier que la surface épandable de mon exploitation est suffisante pour épandre dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales les déjections (fumier, lisier...) produites sur mon exploitation.	Les élevages soumis au régime des ICPE (déclaration et autorisation).	obligatoirement lors de chaque évolution notable de l'exploitation agricole (surface, cheptel, importation...)
Cahier d'épandage	Enregistrer mes pratiques culturales sur chacune de mes parcelles (culture, rendements, couverts, apports minéraux et organiques...)	Les élevages soumis au régime des ICPE (déclaration et autorisation) et ceux en Zone Vulnérable Nitrates.	tenu à jour chaque année.
Plan de fumure (ou Plan prévisionnel de fumure)	Prévoir les doses d'apports azotés (organiques et minérales) pour chacune de mes parcelles en respectant l'équilibre de la fertilisation (besoins des cultures, fournitures du sol)	Les élevages en Zone Vulnérable Nitrates.	réalisé chaque année (au plus tard le 15 mars)

1-Descriptif de l'exploitation :

Le pétitionnaire :

Nom : EARL du Mousse

Adresse : Le Pouget 12 550 Brasc

Tel : 06.47.09.71.97

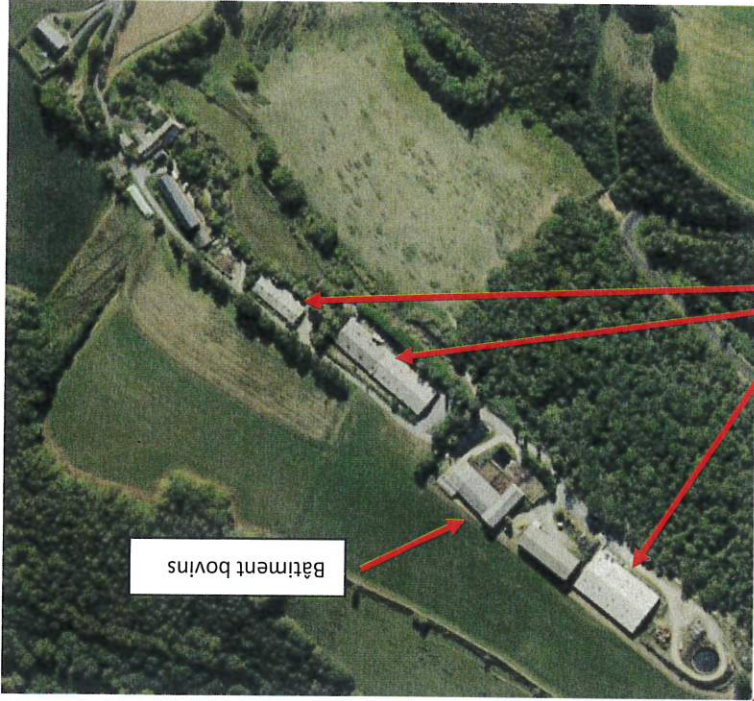
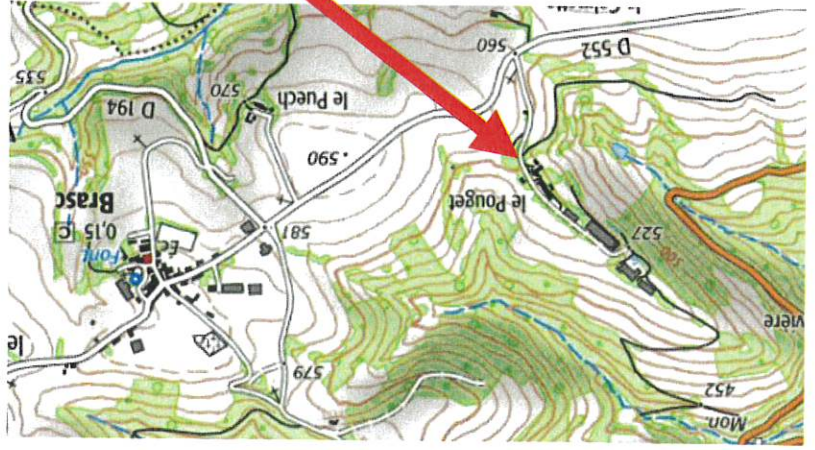
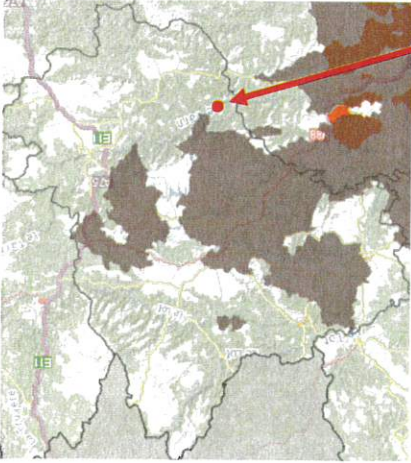
Ce plan d'épandage est une mise à jour suite à une évolution du foncier. L'ancien plan d'épandage de 2013 comptait 391 ha épançables.

L'exploitation se divise en deux sociétés : le GAEC Ferme du Pouget qui exploite le foncier et le troupeau de bovins (ici considéré comme un preneur d'effluents); l'EARL du Mousse qui exploite l'atelier porc.

Un dossier d'enregistrement est en cours pour une augmentation de l'effectif de porcs de 1099 AE

Le plan d'épandage actualisé comprend 426 ha de SAU pour 261 ha épançables.

Nous précisons que cette exploitation n'est pas en zone vulnérable.



Bâtiment bovins

Bâtiments porcs

L'activité de l'exploitation :

L'EARL du Mousse comporte seulement un atelier de production de porcs (ICPE).

Porcins :

Type d'élevage : naisseur-engraisseur

Autorisation d'exploiter actuelle de 2320 animaux équivalents

Projet : 3122 animaux équivalent au total

Production annuelle projetée : 5850 porcs charcutiers produits et 2790 porcelets vendus à 25kg

Les animaux sont logés sur caillibotis intégral.

Les truies et les porcs charcutiers sont alimentés en soupe. Les truies reçoivent un aliment biphasé.

Seuls les porcelets sont alimentés au nourrisseur en sec et en biphasé.

2-Calculs de la production d'effluents et indicateurs agronomiques :

Quantités et valeurs des effluents à épandre :

	Kg d'azote total /animal	Nbr de porcs produits/an ou effectif moy	Unités d'azote total /an	Volume/an en m ³ de lisier
Truies reproductrices	14,30	275	3 933	874 m ³
Cochettes	9,50	50	475	106 m ³
Verrats	17,40	3	52	12 m ³
Porcelets de 8 à 31kg	0,39	8640	3 370	749 m ³
Porcs charcutiers de 31 à 118kg	3,17	5850	18 545	4 121 m ³
Totaux :			26 375 kg d'N total/an	5 862 m ³ de lisier

Le cheptel porcin produira 26 375 unités d'azote/an sous forme de lisier. Ce qui représente 5862 m³ de lisier/an (valeur moyenne de 4,5 unités d'azote par m³).

Les parcelles d'épandage :

L'EARL du Mousse ne dispose pas de terres et a donc recours à des conventions d'épandage avec deux voisins et le GAEC Ferme du Pouget (Fabienne et Cyril Bellières).

Les parcelles d'épandage sont situées sur 4 communes :

Répartition du Plan d'épandage :		SAU	SPE 1 fumier	SPE 2 lisier
Commune de Brasc	397,13	264,06	249,64	
Commune de Coupjac	20,42	7,12	6,26	
Commune de Réquista	5,32	5,32	5,32	
Commune de La Bastide Solage	3,80	0,24	0,24	
TOTAL :	426,67	276,74	261,46	

Le calcul des SPE est réalisé grâce au logiciel Géofolia. Les causes d'exclusion à l'épandage sont dans ce plan d'épandage la présence de tiers, de cours d'eau, de points d'eau et de fortes pentes.

La majorité des parcelles retenues pour le plan d'épandage ont une aptitude moyenne à l'épandage du lisier.

Ce sont essentiellement des sols bruns, peu profonds et sains développés sur schistes ou schistes gréseux permettant une bonne perméabilité (pas d'hydromorphie). La présence de pentes moyennes à faibles ainsi que la faible profondeur permettent une bonne valorisation agronomique en dehors des périodes hivernales, de fortes pluies ou de sécheresse.

(cf étude pédologique)

Les conventions d'épandage :



Le GAEC Ferme du Pouget est la société dont les associés sont Fabienne Bellières et Cyril Bellières. Ils élèvent des bovins viande (60 mètres) sur la commune de Brasc. Le GAEC Ferme du Pouget dispose de 149,19ha SAU. Son élevage produit 2 990 unités d'azote par an sous forme de fumier pailleux et 4 184 unités d'azote issues du pâturage. Soit un total de 7174 unités d'azote/an.

Il peut donc importer au maximum 11 250 unités d'azote de l'EARL du Mousse sous forme de lisier de porcs.

Le GAEC de la Griffoulière est un élevage de bovins viande (71 mètres) et d'ovins lait (298 mètres) sur la commune de Brasc. Cette exploitation dispose de 173,4 ha de SAU. Son élevage produit 4 829 unités d'azote par an sous forme de fumier pailleux et 6 760 unités d'azote issues du pâturage. Soit un total de 11 589 unités d'N/an.

Il peut donc importer au maximum 13 500 unités d'azote de l'élevage du Mousse sous forme de lisier de porcs.

La pression d'azote organique total sur l'exploitation du GAEC de la Griffoulière sera alors de 144,7 unités d'azote/ ha de SAU.

Le GAEC de la Capelle est élevage de bovins viande (12 mètres) et d'ovins lait (800

mères) sur la commune de Brasc. Cette exploitation dispose de 104,05 ha de SAU. Son élevage produit 3 536 unités d'azote par an sous forme de fumier pailleux et 4 951 unités d'azote issues du pâturage. Soit un total de 8 487 unités d'N/an.

Il peut donc importer au maximum 4 500 unités d'azote de l'élevage du Mousse sous forme de lisier de porcs.

La pression d'azote organique total sur l'exploitation du GAEC de la Capelle sera alors de 124,8 unités d'azote/ ha de SAU.

* **Sur l'ensemble du plan d'épandage**, la quantité d'azote organique total (bâtiment + pâturage) à gérer se décompose comme suit :

- Production issue des bovins et ovins : 27 250 unités d'N

- Production prévue par les porcs de l'EARL du Mousse : 26 375 unités d'N

Soit un total de 53 625 unités d'azote à gérer sur 426,64 ha de SAU

		Totaux : 426,64		27 250		29 250	
quantité d'azote produite sur chaque exploitation	SAU	149,19	7 174	48,1	11 250	18 424	123,5
Pression N/SAU avant imports		173,4	11 589	66,8	13 500	25 089	144,7
Pression N/SAU après imports		104,05	8 487	81,6	4 500	12 987	124,8
Imports maxi en unités d'N/an							
Imports maxi après imports							
Imports maxi après imports							
Pression Maxi N/SAU après imports							
Azote total à gérer							

La pression d'azote organique sur la SAU du plan d'épandage est de 125,7 kg/ha.

Les balances globales azotées des 3 exploitations permettent de valoriser 29 250 unités d'azote/an issues du lisier de porcs de l'EARL du Mousse soit 2 875 unités d'azote de plus que la production d'azote de l'EARL du Mousse après projet. Ce qui constitue une marge de sécurité de 639 m³ de lisier/an.

Les pratiques de fertilisation :

Quelle est la réglementation en vigueur ?

- * Arrêtés préfectoral du 21 décembre 2018 portant sur la désignation des zones vulnérables à pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Adour Garonne
- * Arrêté interministériel du 19 décembre 2011 modifié fixant le programme d'actions national (consolidé au 11 octobre 2016)
- * Arrêté régional fixant le programme d'actions régional du 21 décembre 2018
- * Arrêté ministériel du 27/12/2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques N° 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- * Arrêté préfectoral du 31 août 2015 fixant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de fertilisation (modifié le 29 décembre 2015)
- * ne sont concernés par la zone vulnérable que les ilots 9 et 10 (5,32 ha à Réquista) du GAEC de la Capelle)

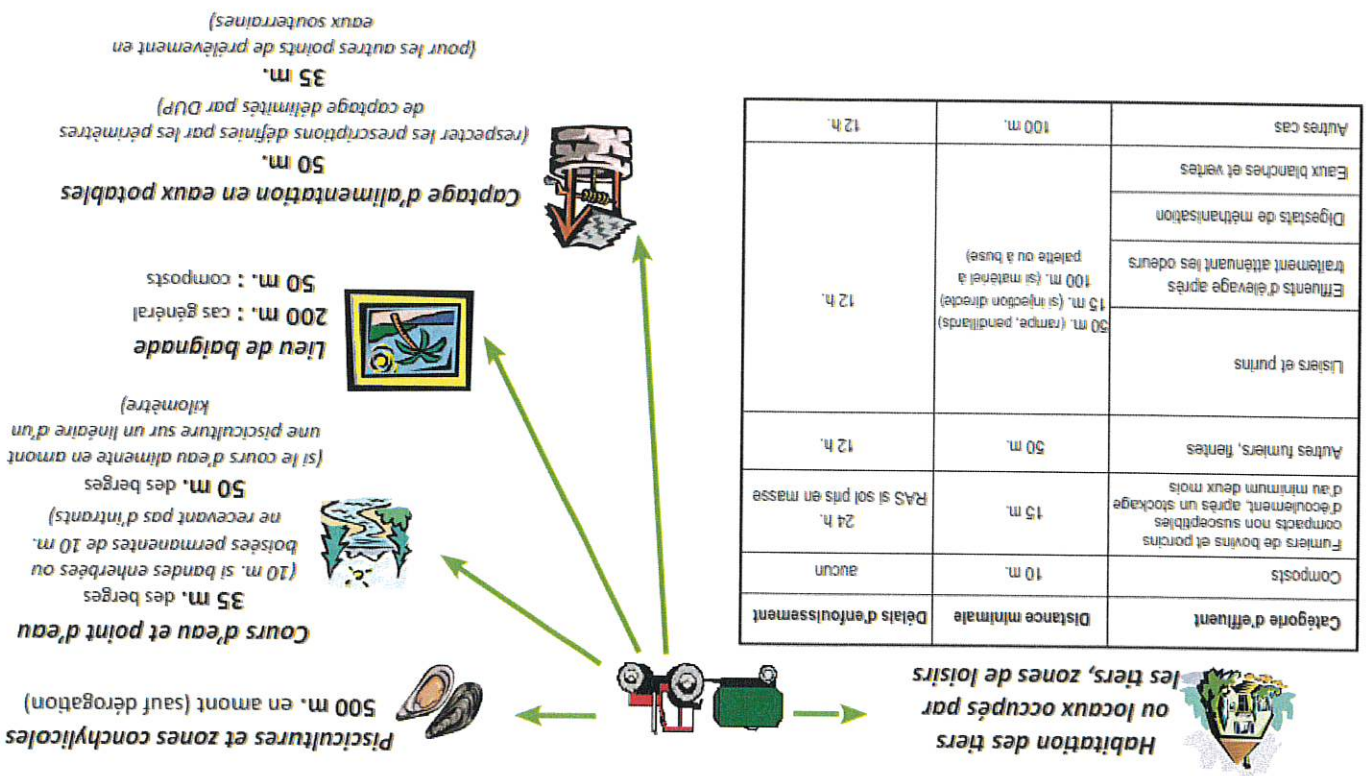
Zones exclues d'épandage et périodes d'épandage:

- * Les épandages sur terres nues sont suivis d'un enfouissement dans les 24 heures
- * Tous rejets d'effluents d'élevage non traités dans les eaux superficielles est interdit
- * Épandage interdit sur sols inondés ou détrempés ou enneigés et pendant les périodes de forte pluviosité
- * Épandage interdit sur les sols non utilisés en vue d'une production agricole
- * Les quantités épandues et les périodes d'épandage des effluents d'élevage sont adaptées de manière à prévenir :
 - la stagnation prolongée sur les sols
 - le ruissellement en dehors des parcelles d'épandage
 - une percolation rapide vers les nappes souterraines
- * Les sols alternant des stades de gel/dégel sur 24 heures sont assimilés aux sols gelés et ne peuvent recevoir d'effluents pendant ces périodes.
- * Les restrictions d'épandage en forte pente sont limitées aux 100 premiers mètres de distance des cours d'eau.
- * Distances minimales réglementaires :

Règles ICPE :	Cours d'eau ¹	Habitations de tiers
Lisier :	35 mètres	100 mètres
Fumier :	35 mètres	50 mètres

¹ : cours d'eau s'entend au titre de l'article L.215-7-1 du code de l'environnement

Distances d'épandage et délais d'enfouissement des effluents d'élevage (pour élevages relevant des ICPE)*



* Arrêtés du 27/12/2013 relatifs aux prescriptions générales applicables aux installations classées par la protection de l'environnement soumises à déclaration, enregistrément, autorisation sous les rubriques n°2101, 2102, 2111 et 3660.

Occupation du sol		Type	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Cultures d'automne	Céréales à paille et Colza	Minéraux												
		Lisiers												
		Fumiers*												
Cultures de printemps (maïs, sorgho, fourrage...)	En sec	Minéraux												
		Lisiers												
		Fumiers*												
	En irriguées	Minéraux												
		Lisiers												
		Fumiers*												
Prairies de + de 6 mois	Légumineuses pures	Minéraux												
		Lisiers												
		Fumiers*												
	Autres	Minéraux												
		Lisiers												
		Fumiers*												
Tabac	Minéraux													
	Lisiers													
	Fumiers*													
Sols non cultivés et gel, bois, parcelles non mécanisables...	Minéraux													
	Lisiers													
	Fumiers*													

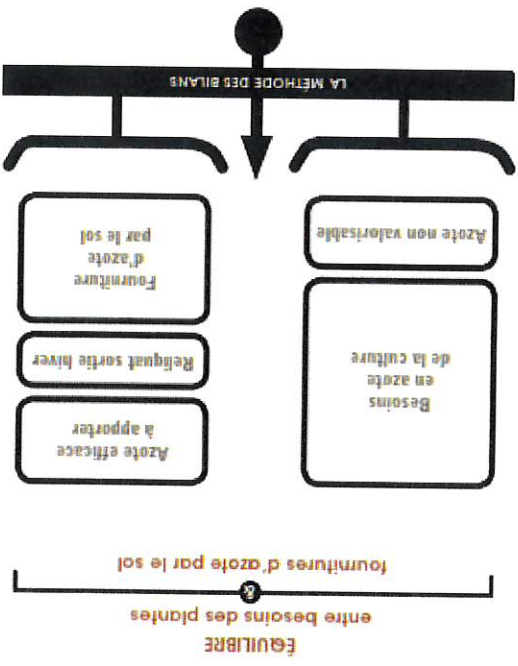
 Période recommandée

 Période non recommandée

* Y compris compost

Equilibre de la fertilisation azotée :

La dose de fertilisants épanchés sur chaque culture est limitée en se fondant sur l'équilibre entre les besoins prévisibles en azote des cultures et les apports et sources d'azote de toutes natures.



La méthode de calcul retenue est l'équation bilan. Les objectifs de rendement se basent sur la moyenne des rendements réalisés sur l'exploitation du GAEC Ferme du Pouget, pour chaque culture considérée, au cours des 5 dernières années en excluant la valeur maximale et la valeur minimale.

L'outil calculatoire utilisé est « Clé de Sol » 7.98.05, il est conforme à la méthode du bilan prévisionnel COMIFER.

$$\text{Dose} = \text{besoin de la culture} - \text{fourniture du sol}$$

Systèmes de culture :

<i>Rendements des récoltes du GAEC Ferme du Pouget</i>		2021	2020	2019	2018	2017	Rendements moyens
Blé tendre d'hiver (q/ha)		70	50	80	70	70	70
Triticale (q/ha)		60	35	65	60	60	60
Orge (q/ha)		50	30	60	50	50	50
Prairies Permanentes : foin + pâturage (t MS/ha)		6	5	5	5	5	5
Prairies Temporaires : ensilage + pâturage (t MS/ha)		10	10	10	10	10	10
Prairies Temporaires : foin + pâturage (t MS/ha)		8	8	8	8	8	8

Asselement sur l'ensemble du plan d'épandage en 2021 :

Rendements moyens	SPE 2	SPE 1	SAU	Céréales	Prairies temporaires	Prairies permanentes	Autres
50 à 70 qx	65,68	68,95	72,69	72,69	177,49	174,93	1,56
8 à 10 t de MS	128,12	134,71	177,49	177,49	177,49	174,93	1,56
5 t de MS	66,76	72,05	174,93	174,93	174,93	174,93	1,56
	0,91	1,02	1,56	1,56	1,56	1,56	1,56

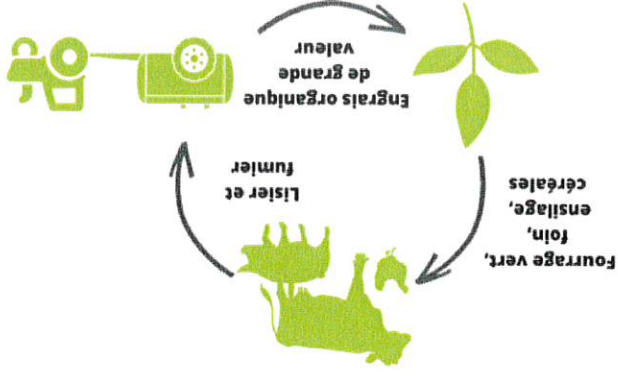
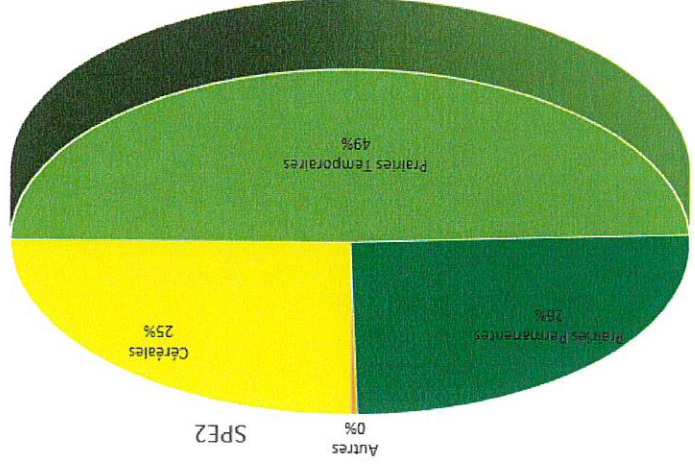
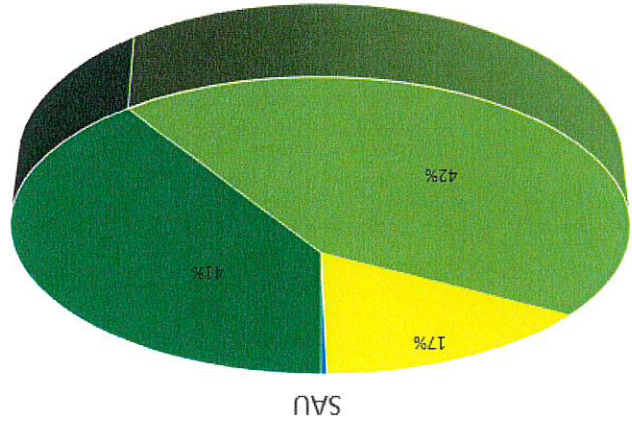
426,67	276,73	261,47
--------	--------	--------

83 % des surfaces du plan d'épandage sont des prairies. Elles permettent des épandages de fin d'hiver (sous conditions de bonne portance des sols) et de printemps, lorsque la croissance de l'herbe est importante et que l'efficacité de l'azote apporté est maximum. L'effet du lisier de porc est comparable à celui de l'ammonitrate. Le lisier de porcs ne pose pas de problème d'appétence pour le pâturage des bovins.

Les cultures de céréales représentent 17 % des surfaces du plan d'épandage. Du fait de leur moindre portance au printemps et du poids plus important du matériel d'épandage de lisier ; celui-ci sera réservé à la mise en culture des céréales (automne pour les céréales d'hiver).

61% de la SAU est apte à l'épandage de lisier.

■ Prairies Permanentes ■ Prairies Temporaires ■ Céréales ■ Autres cultures



Valeurs fertilisante des effluents d'élevage :

Par leurs valeurs fertilisantes, les engrais de ferme (fumiers, lisiers, composts) sont capables de couvrir une bonne partie des besoins en fertilisants dans les fermes d'élevage. Il convient de les répartir au mieux entre cultures, prairies temporaires et prairies permanentes pour faire des économies substantielles sur les achats d'engrais minéraux. Ne pas les gaspiller par des apports trop concentrés sur les mêmes surfaces contribue à maintenir le potentiel agronomique et fourrager de l'exploitation. En plus d'être une source importante en phosphore et potassium, ce sont des amendements qui favorisent la vie microbienne du sol et apportent azote, soufre, magnésium, calcium et oligo-éléments. Bien les connaître est essentiel pour bien les utiliser. Des analyses régulières permettent de préciser ces valeurs pour un élevage donné.

Dans ce plan d'épandage, nous avons utilisé des valeurs moyennes issues des références CORPEN pour les **valeurs fertilisantes totales des effluents**.

Valeur fertilisantes totales des effluents/m ³ ou t	N	P2O5	K2O
Lisier de porcs logés sur caillibotis mélange non dilué	4,5	4	3
Fumier de bovins logés sur aire paillée intégrale	4	3	4
Fumier de moutons	6	4	12

Afin de connaître la valeur en **azote efficace** pendant la campagne culturale pour chaque effluent, nous avons utilisé les références COMIFER 2013 pour appliquer un coefficient d'équivalence engrais.

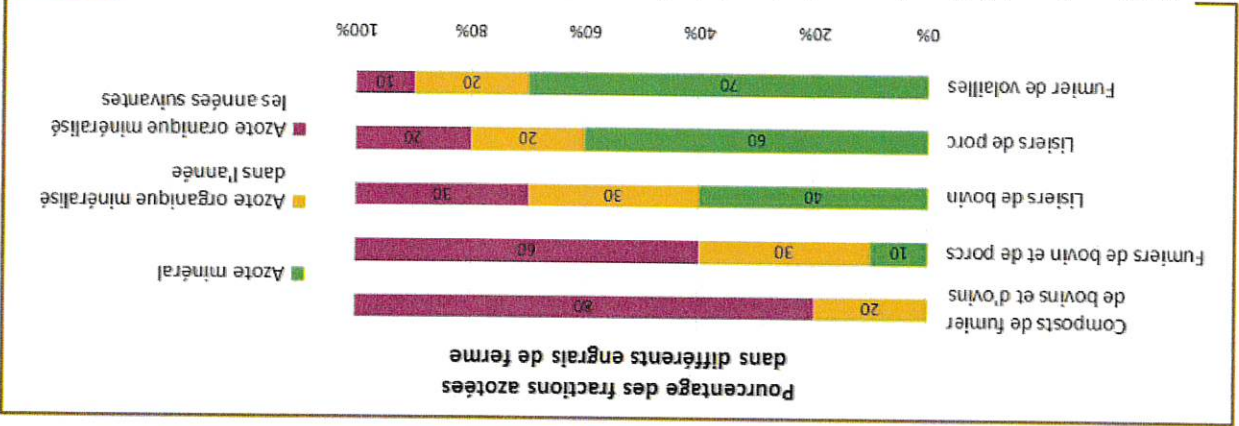
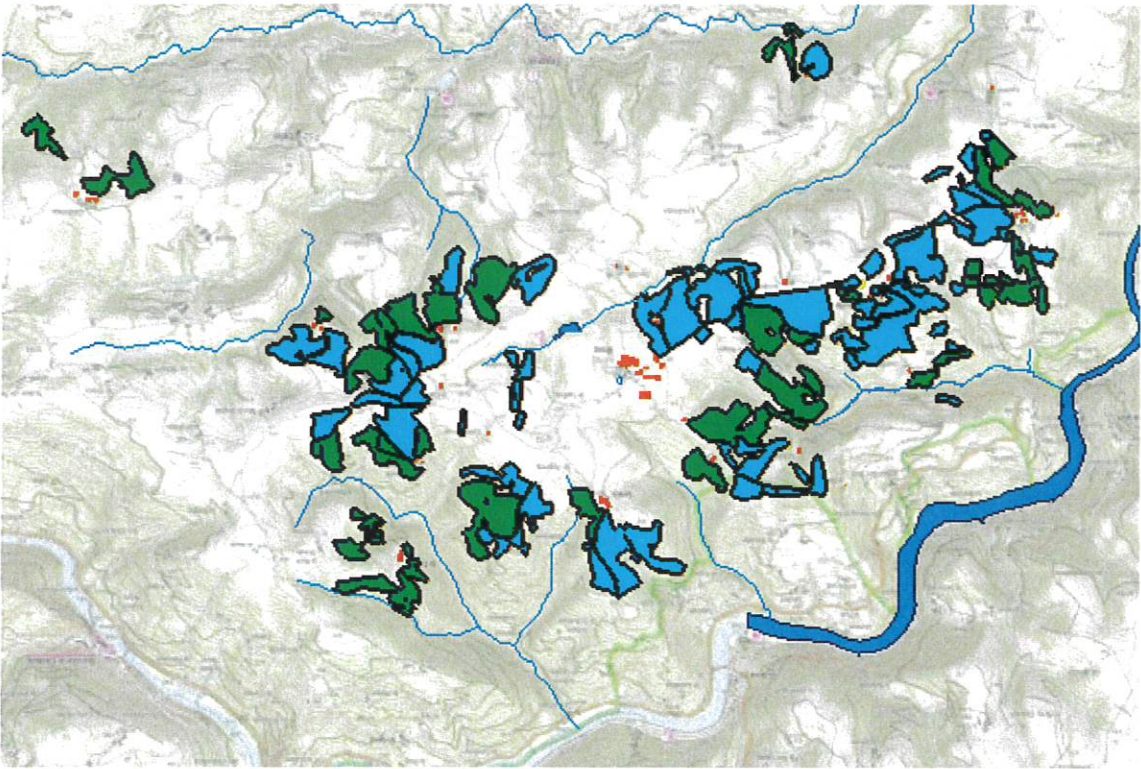


Schéma donné à titre d'exemple, la minéralisation étant variable en fonction de la saison d'épandage et de la culture concernée.



CONVENTION D'EPANDAGE

Entre :

Monsieur BELIERES Bruno
Demeurant à Le Pouget 12550 Brasc
représentant la société EARL du Mousse (12550 Brasc)
producteur de lisier de porcs
et désigné dans ce qui suit par « le producteur »

Et :

Madame BELIERES Fabienne et Monsieur BELIERES Cyril
Demeurant à Le Pouget 12550 Brasc
représentant la société GAEC Ferme du Pouget (12550 Brasc)
qui utilisera le lisier de porcs
et désigné dans ce qui suit par le « preneur »

Ayant été exposé que :

Le preneur accepte d'épandre ou de faire épandre le lisier sur des terres qu'il exploite.
L'objectif de la présente convention est de parvenir à une valorisation agronomique optimale
des effluents d'élevage. Cette convention précise la quantité d'effluents mis à disposition par
le producteur d'effluents au preneur en vue d'un épandage agricole.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

→ La présente convention a pour objet l'épandage des déjections produites par l'élevage
De l'EARL du Mousse, le producteur, sur les parcelles exploitées par le preneur (liste
jointe).

→ Le GAEC Ferme du Pouget, le preneur, atteste sur l'honneur que l'effectif animal détenu
sur son exploitation produit 7174 unités d'azote organique

→ La SAU de l'exploitation du preneur GAEC Ferme du Pouget est de 149,4 ha.
La convention d'épandage porte sur un maximum de 11250 unités d'azote organique
produites par le producteur.

→ La pression maximale en azote organique sur l'exploitation du GAEC Ferme du Pouget
après épandage des déjections de l'élevage de l'EARL du Mousse sera de 123,5 kg/ha de
SAU.

Compte tenu des parcelles désignées, de leurs natures et des cultures, le preneur s'engage à
valoriser annuellement une quantité maximale de 11250 unités d'azote mises à disposition
par le producteur.

ARTICLE 2 : Conditions d'épandage

Le preneur s'engage :

- ➔ À n'épandre que sur les parcelles ou parties de parcelles aptes à l'épandage.
- ➔ À prendre en compte la valeur fertilisante de l'effluent (2) dans le raisonnement de sa fertilisation.
- ➔ À respecter la réglementation en vigueur et en particulier les règles d'épandage des effluents énoncés dans la charte de bonne conduite et à laquelle il adhère.
- ➔ À ne pas épandre de lisier les week-ends et jours fériés.
- ➔ À fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : date d'épandage, parcelles, surface, culture concernée, quantité épandue.

Le producteur s'engage à pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il produit.

- ➔ À fournir au GAEC Ferme du Pouget, au maximum **11 250** unités d'azote organique / an sous forme de lisier, provenant de son installation classée.
- ➔ À informer le preneur des prescriptions d'épandage (il fera référence au plus récent arrêté préfectorale relative à l'installation classée).
- ➔ À fournir au preneur toutes données permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent.
- ➔ À tenir le cahier d'épandage.
- ➔ À trouver une surface agricole d'épandage conforme à l'étude d'impact dans le cas où la convention d'épandage serait résiliée par le preneur. Une nouvelle convention et une actualisation du plan d'épandage devront alors faire l'objet d'un avenant à l'étude d'impact.

ARTICLE 3 : Durée, modification de la convention

La convention est établie pour une durée de un an tacitement renouvelable. Toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant qui sera notifié à l'Administration (Direction Départementale des Services Vétérinaires). La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois par écrit en recommandé avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires

À
LE

Signatures

Précédées de la mention « lu et approuvé »

Le producteur,

Le preneur,

(2) Références CORPEN

PLAN D'EPANDAGE : SURFACES EPANDABLES

GAEC Ferme du Pouget

Terre en propre : GAEC Ferme du Pouget

Flot - Commune	Unité d'épandage	Surface (ha)	SPE Fumier (ha)	SPE Lisier (ha)	SPE Autre (ha)	Bande herbe	Pratique culturale	Note d'aptitude	Raisons d'exclusions	Références cadastrales
1 - Brasc	flot 1	0.86	0.86	0.86	0.86		STL	2		
Total flot 1		0.86	0.86	0.86	0.86					
2 - Brasc	flot 2	1.00	1.00	1.00	1.00		STL	2		
Total flot 2		1.00	1.00	1.00	1.00					
3 - Brasc	flot 3	14.11	13.00	13.00	13.00	X	STH	2	Cours d'eau, Zone de forte pente	
Total flot 3		14.11	13.00	13.00	13.00					
4 - Brasc	flot 4	11.68	5.17	5.17	5.17		STH	2	Zone de forte pente	
Total flot 4		11.68	5.17	5.17	5.17					
5 - Brasc	flot 5	1.45	1.45	1.45	1.45		STL	2		
Total flot 5		1.45	1.45	1.45	1.45					
6 - Brasc	flot 6	0.85	0.85	0.85	0.85		STL	2		
Total flot 6		0.85	0.85	0.85	0.85					
7 - Brasc	flot 7	14.34	14.34	14.12	14.34		STL	2	Tiers	
Total flot 7		14.34	14.34	14.12	14.34					
8 - Brasc	flot 8	1.22	1.22	1.22	1.22		STL	2		
Total flot 8		1.22	1.22	1.22	1.22					
9 - Brasc	flot 9	11.14	10.93	10.93	10.93	X	STL	2	Cours d'eau	
Total flot 9		11.14	10.93	10.93	10.93					
10 - Brasc	flot 10	13.54	9.39	8.39	9.44		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total flot 10		13.54	9.39	8.39	9.44					
11 - Brasc	flot 11	0.72	0.72	0.72	0.72		STL	2		
Total flot 11		0.72	0.72	0.72	0.72					
12 - Brasc	flot 12	0.66	0.66	0.66	0.66		STL	2		
Total flot 12		0.66	0.66	0.66	0.66					
13 - Brasc	flot 13	1.64	1.62	1.28	1.64		STL	2	Tiers	

Terre en propre : GAEC Ferme du Pouget

Ilot - Commune	Unité d'épandage	Surface (ha)	SPE Fumier (ha)	SPE Lisier (ha)	SPE Autre (ha)	Bande herbe	Pratique culturale	Note d'aptitude	Raisons d'exclusions	Références cadastrales
Total Ilot 13		1.64	1.62	1.28	1.64					
14 - Brasc	Ilot 14	2.77	2.12	1.29	2.61	X	STL	2	Tiers, Cours d'eau	
Total Ilot 14		2.77	2.12	1.29	2.61					
15 - Brasc	Ilot 15	2.63	2.63	2.63	2.63		STL	2		
Total Ilot 15		2.63	2.63	2.63	2.63					
16 - Brasc	Ilot 16	7.83	1.81	1.53	1.81		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total Ilot 16		7.83	1.81	1.53	1.81					
17 - La Bastide-Solages	Ilot 17	0.23	0.23	0.23	0.23		STL	2		
Total Ilot 17		0.23	0.23	0.23	0.23					
18 - Brasc	Ilot 18	1.91	1.91	1.91	1.91		STL	2		
Total Ilot 18		1.91	1.91	1.91	1.91					
19 - Brasc	Ilot 19	0.77	0.77	0.77	0.77		STL	2		
Total Ilot 19		0.77	0.77	0.77	0.77					
20 - Brasc	Ilot 20	2.41	0.00	0.00	0.00		STH	2	Zone de forte pente	
Total Ilot 20		2.41	0.00	0.00	0.00					
21 - Brasc	Ilot 21	2.41	2.41	2.40	2.41		STL	2	Tiers	
Total Ilot 21		2.41	2.41	2.40	2.41					
22 - Brasc	Ilot 22	1.02	1.02	1.02	1.02		STL	2		
Total Ilot 22		1.02	1.02	1.02	1.02					
23 - Brasc	Ilot 23	1.66	1.66	1.66	1.66		STL	2		
Total Ilot 23		1.66	1.66	1.66	1.66					
24 - Brasc	Ilot 24	7.80	0.02	0.02	0.02		STH	2	Zone de forte pente	
Total Ilot 24		7.80	0.02	0.02	0.02					
25 - Brasc	Ilot 25	1.39	0.00	0.00	0.00		STH	2	Zone de forte pente	
Total Ilot 25		1.39	0.00	0.00	0.00					
26 - Brasc	Ilot 26	0.63	0.63	0.63	0.63		STL	2		
Total Ilot 26		0.63	0.63	0.63	0.63					

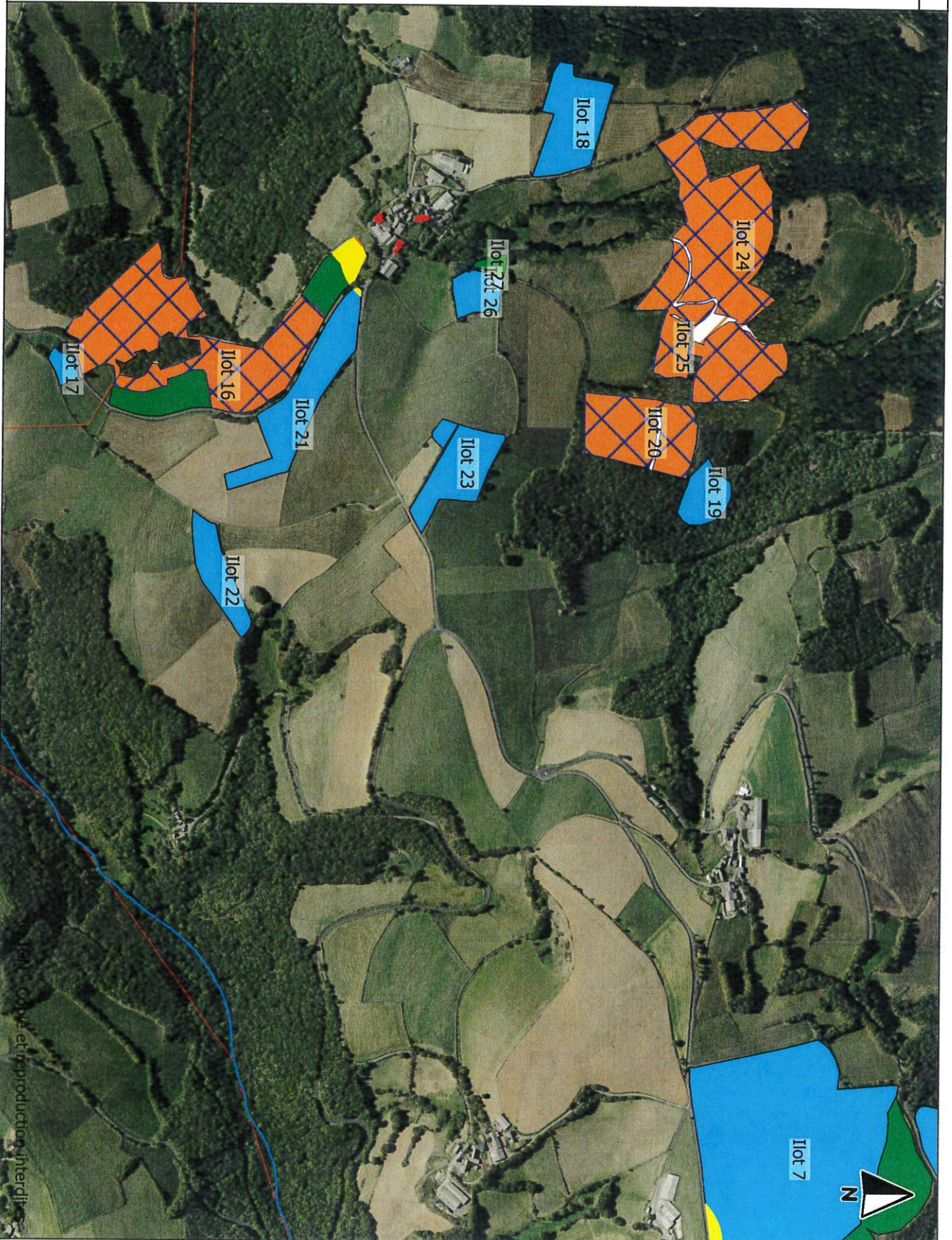
Terre en propre : GAEC Ferme du Pouget

Îlot - Commune	Unité d'épandage	Surface (ha)	SPE Fumier (ha)	SPE Lisier (ha)	SPE Autre (ha)	Bande herbe	Pratique culturale	Note d'aptitude	Raisons d'exclusions	Références cadastrales
27 - Brasc	Ilot 27	0.16	0.16	0.16	0.16		STH	2		
Total îlot 27		0.16	0.16	0.16	0.16					
28 - Brasc	Ilot 28	4.58	4.58	4.58	4.58		STL	2		
Total îlot 28		4.58	4.58	4.58	4.58					
32 - Brasc	Ilot 32	11.31	10.95	10.95	10.95	X	STH	2	Cours d'eau	
Total îlot 32		11.31	10.95	10.95	10.95					
34 - Brasc	Ilot 34	6.39	4.82	4.82	4.82		STL	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total îlot 34		6.39	4.82	4.82	4.82					
35 - Brasc	Ilot 35	13.31	4.76	3.81	4.88	X	STH	2	Tiers, Cours d'eau, Zone de forte pente	
Total îlot 35		13.31	4.76	3.81	4.88					
38 - Brasc	Ilot 38	6.80	6.80	6.80	6.80		STL	2		
Total îlot 38		6.80	6.80	6.80	6.80					
Total plan d'épandage GAEC Ferme du Pouget		149.19	108.47	104.84	109.15					

PLAN D'EPANDAGE

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- / Cours d'eau
 - / Plan d'eau
 - Tiers
 - Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre



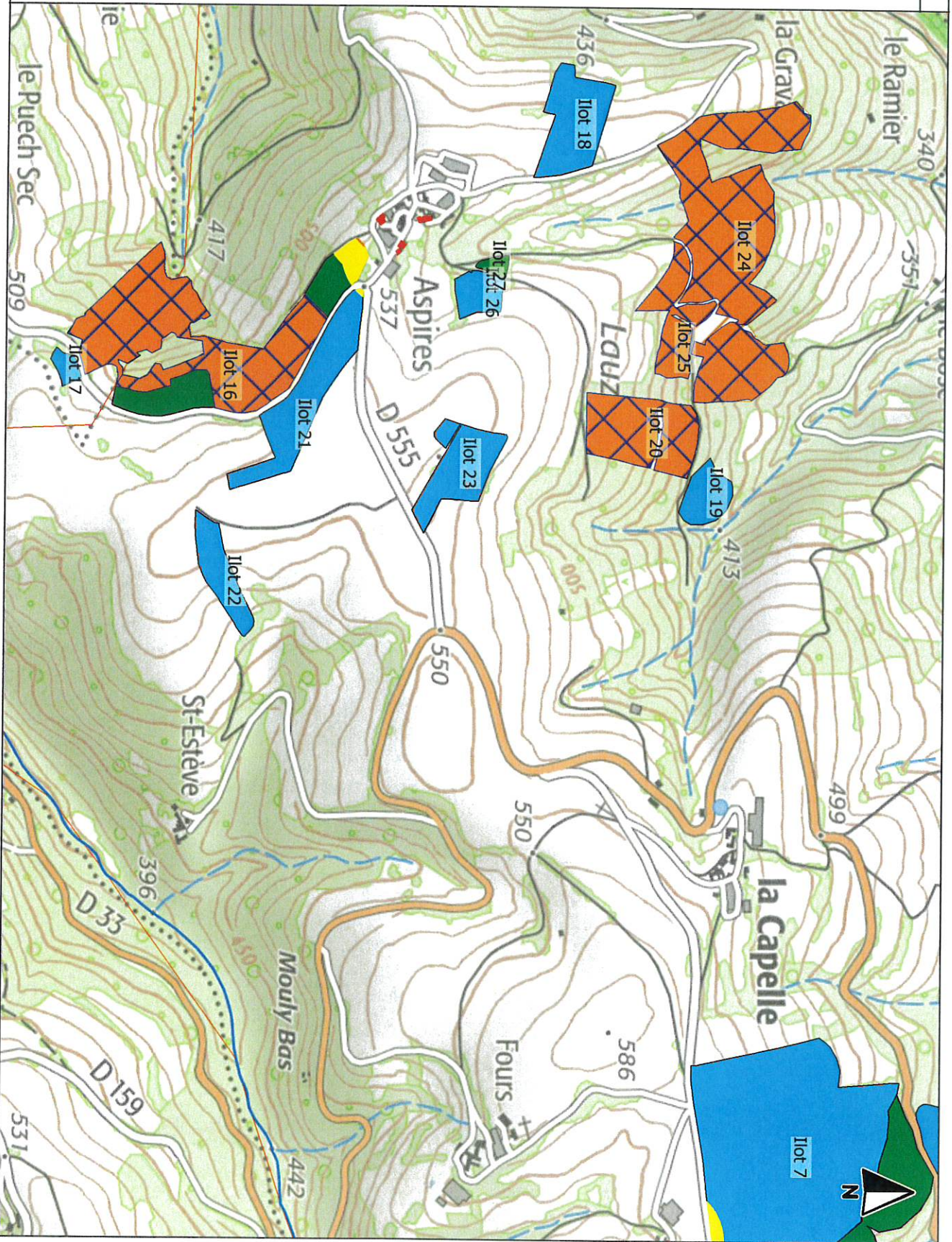
Exploitation : GAEC Ferme du Pouget

Echelle : 1 / 10 000

PLAN D'EPANDAGE

LEGENDE

- Pratique culturale
- Surface toujours en herbe (STH)
- Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Tiers
- Zone de forte pente
- Surface exclue Fumier
- Surface exclue Lisier
- Surface exclue Autre



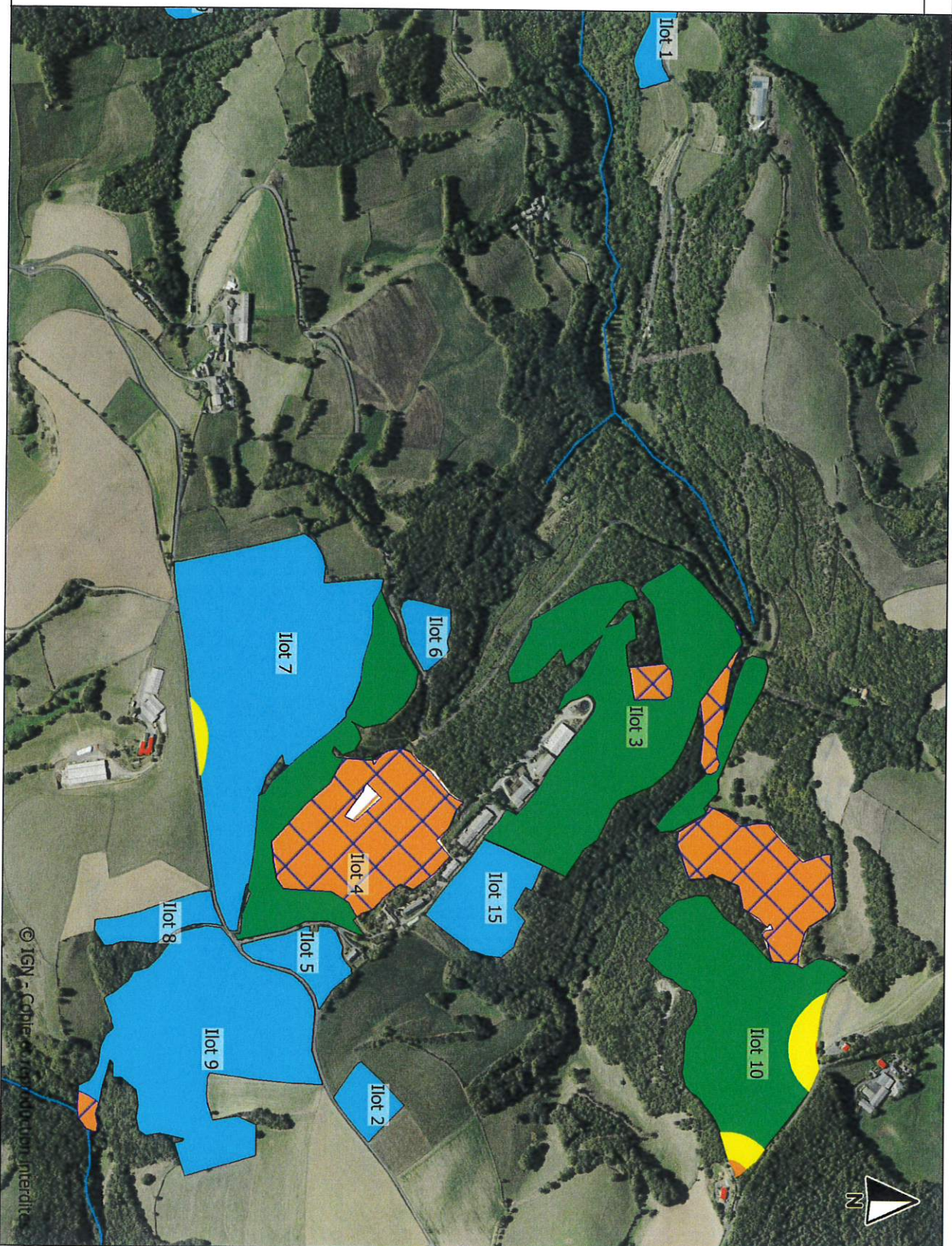
PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC Ferme du Rouget

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- ▬ Cours d'eau
 - ▬ Plan d'eau
 - ▬ Tiers
 - ▬ Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- ▧ Surface exclue Fumier
 - ▧ Surface exclue Lisier
 - ▧ Surface exclue Autre



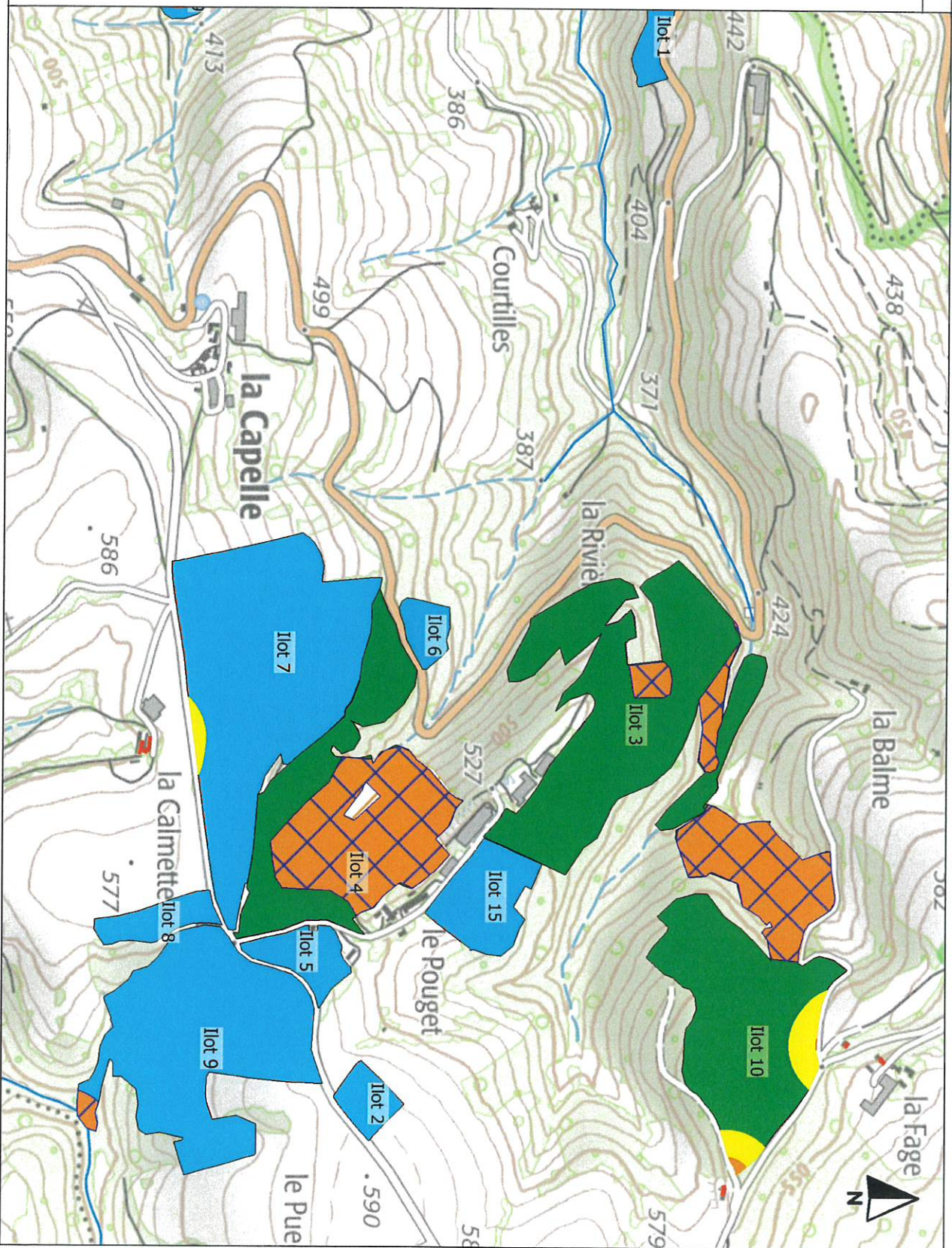
PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC Ferme du Pouget

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Tiers
 - ▧ Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- ▧ Surface exclue Fumier
 - ▧ Surface exclue Lisier
 - ▧ Surface exclue Autre



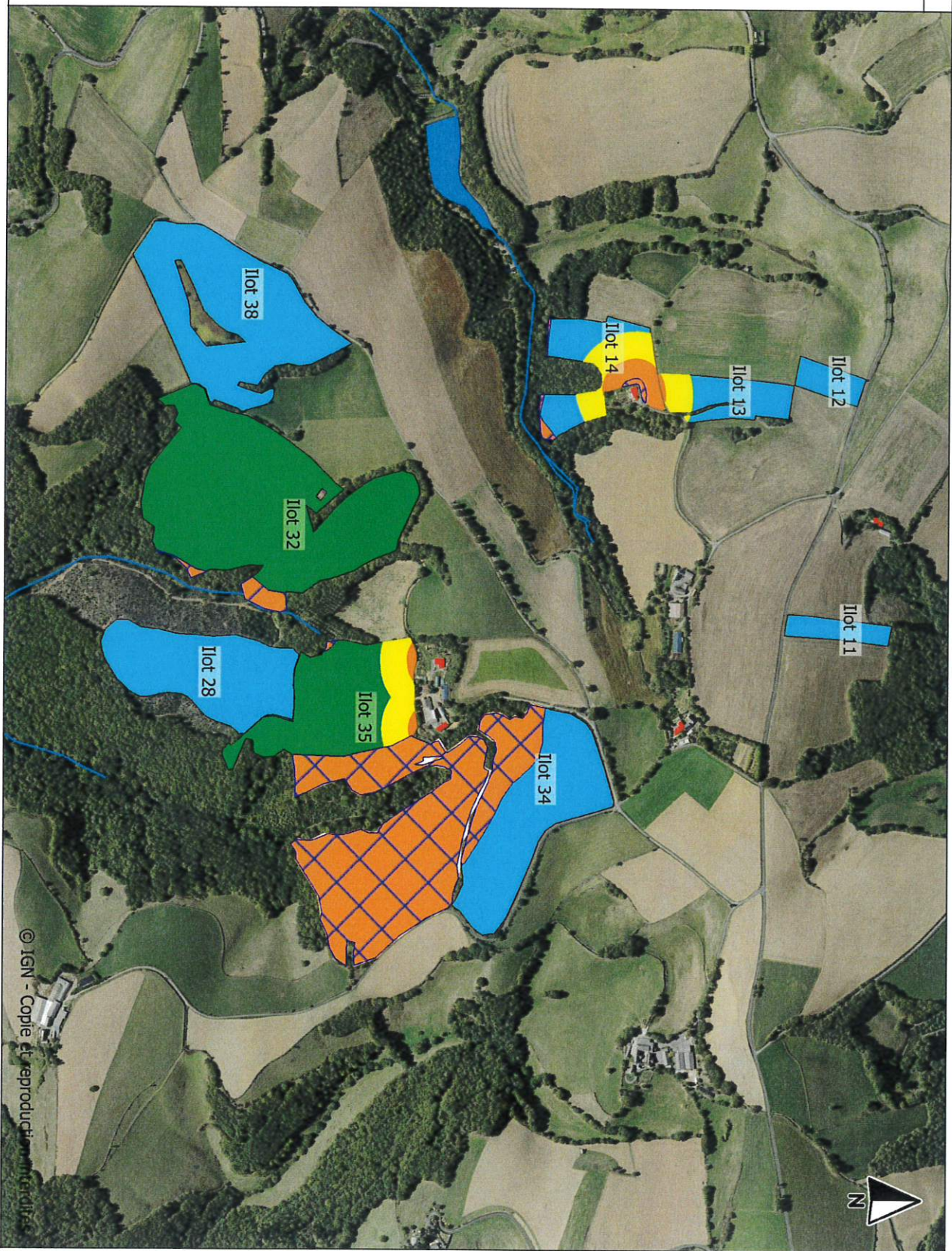
PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC Ferme du Bouget

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale
- Surface toujours en herbe (STH)
- Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Tiers
- Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)
- Surface exclue Fumier
- Surface exclue Lisier
- Surface exclue Autre



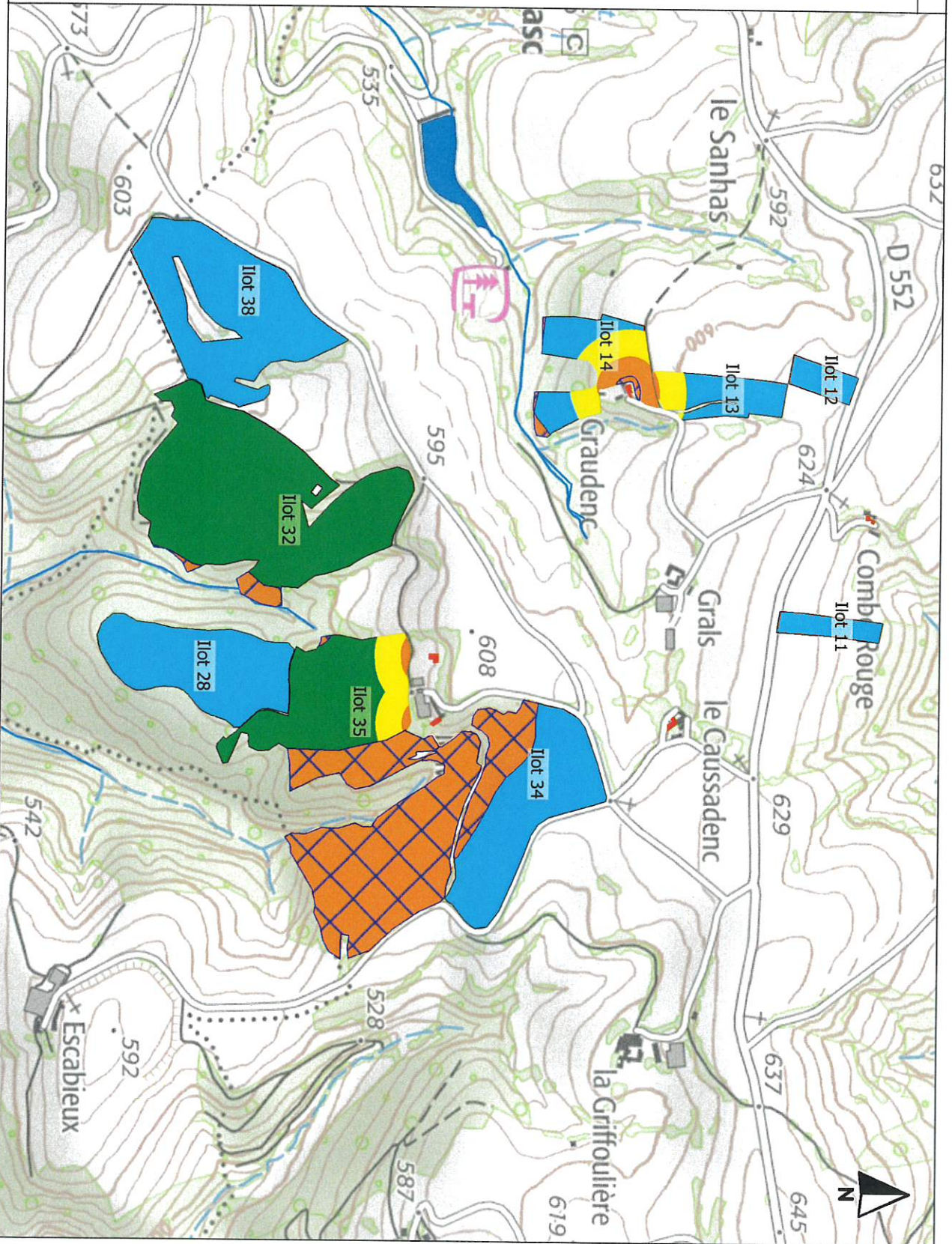
PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC Ferme du Rouget

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Tiers
 - Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre



CLÉ de SOL

Gestion globale de la fertilisation de l'exploitation agricole

Méthode cohérente avec les bases de raisonnement de la fertilisation proposée par le COMIFER

CONSEIL DE FERTILISATION ANNÉE DE RÉCOLTE 2021

N° dossier :	GAEC Ferme du Pouget Bellères Cyril, Fabienne Le Pouget 12550 Brasc Tél : Mel :
Conseil réalisé par :	Béatrice Castagne FIPSO Tél : Port : Mel : b.castagne@fipso.fr
Siret : 84823186600015	
Package : 012043746	
Cheptel :	
n° Insee : 12035	
Fax :	
Port :	
Fax :	



CLÉ de SOL* a été réalisé par la société I-CÔNE en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire
*CLÉ de SOL est une marque déposée auprès de l'INPI

Prévu - Indicateurs agronomiques azote

• Azote organique et minéral de l'exploitation

• Production	7 174 kgN
• Imports (sauf N industriel)	11 250 kgN
• Exports et traitements	kgN
• Azote organique à gérer sur l'exploitation	18 424 kgN
• Azote minéral épanché sur l'exploitation	kgN
• Azote organique + minéral à gérer sur l'exploitation	18 424 kgN
• Production	2 990 kgN
• Azote produit au bâtiment	2 990 kgN
• Azote produit au plein-air	kgN
• Azote produit au pâturage	4 184 kgN
• Imports (sauf N industriel)	11 250 kgN
• Exports et traitements	kgN
• Azote organique à gérer sur l'exploitation	18 424 kgN
• Azote minéral épanché sur l'exploitation	kgN
• Azote organique + minéral à gérer sur l'exploitation	18 424 kgN

• Surfaces disponibles

• SAU	149,18 ha
• SPE exploitation	108,45 ha
• Surface pâturée non épanchée en propre	37,27 ha
• SD170 en propre	145,72 ha
• Soils nus	ha
• Surface en Couvert Environnemental (SCE)	ha
• Surface en culture aidée PAC ou en gel	ha

• Indicateurs agronomiques

• Azote organique sur la SAU	123,5 kgN/ha
• Azote minéral sur la SAU	kgN/ha
• SAMO au sein de l'exploitation	96,74 ha
• SAMO dont : - maïs - prairies - céréales - autres cultures	64,64 ha 32,10 ha
• Azote organique épanché sur la SAMO	147,2 kgN/ha
• Pression azotée totale sur la SAU	123,5 kgN/ha
• Pourcentage de la SAU en sols nus l'hiver	0,0 %
• Part de la SCE dans la surface aidée PAC ou en gel	%

• Bilan global de fertilisation azotée

• Apport au sol	14 240 kgN	Total	18 424 kgN
• Exportation par les récoltes	20 961 kgN	Matrissable	14 240 kgN
• Solde avant apport d'engrais minéraux	-2 537 kgN		-2 537 kgN
• Engrais minéraux	-6 721 kgN		-6 721 kgN
• Solde après apport d'engrais minéraux	-17,0 kgN/ha		-17,0 kgN/ha
• Engrais minéraux	-45,1 kgN/ha		-45,1 kgN/ha
• Solde avant apport d'engrais minéraux	-2 537 kgN		-2 537 kgN
• Engrais minéraux	-6 721 kgN		-6 721 kgN
• Solde après apport d'engrais minéraux	-17,0 kgN/ha		-17,0 kgN/ha

Effluents - Production

Ruminants, équins	Logement	kg/animal/an produits			Besoins kgMS/animal/an	Effectif		Présence (mois)			kgN produits / an			IMS/an conso	Repaire	Ventilation				
		N	P2O5	K2O		moyen	autorisé	Exploitat ^e	Pâturage	Bâtiment	Total	Pâture	Bâtiment			conso	Description	% affect.		
Vache allaitante + veau	Aire paillée "intégrale"	93.0	46.0	147.0	5 750	60		12.0	7.0	5.0	5 580	3 255	2 325	345.0	FUMIERE	Fumière au ci	100 %			
Genisse plus de 2 ans	Aire paillée "intégrale"	54.0	25.0	84.0	3 500	15		12.0	7.0	5.0	810	472	338	52.5	FUMIERE	Fumière au ci	100 %			
Genisse de 1 à 2 ans	Aire paillée "intégrale"	42.5	18.0	65.0	3 000	15		12.0	7.0	5.0	638	372	266	45.0	FUMIERE	Fumière au ci	100 %			
Taureau	Aire paillée "intégrale"	73.0	34.0	103.0	4 000	2		12.0	7.0	5.0	146	85	61	8.0	FUMIERE	Fumière au ci	100 %			
		VL - lait vendu <input type="text" value="0"/> l/an																		
		Totaux ruminants et équins																		
		7 174													4 184		2 990		451 kgN, IMS	
		3 473													2 026		1 448		kgP	
		11 262													6 568		4 694		kgK	
		Totaux toutes espèces													7 174		3 473		11 262 kgN, P & K	

Paramètres - Matières organiques

Code	Matière organique Nom	Origine	Unité apport	Unité de référence	Type	SPÉ utilisée	P205 Utilie	N	P205	K2O Fournitures	CaO	MgO	S	U	C	Attributs
104	Fumier bovins viande	Bovins	t	= 1000 kg	A	1	100 %	4.00	3.00	4.00	2.50	1.50	X	X	X	
211	Lis porcs mélange non dilué	Porcins	m³	= 1000 l	C	2	85 %	4.50	4.00	3.00	3.00	1.50	X	X	X	

Prévu - Effluents - Stocks

repère	Stock description	Quantités produites		% traitement N	Quantités après traitement		libellé	Matière Organique		Importé	exporté	reste N-1	t ou m³ disponibles	Quantités restantes								
		kgN	kgP2O5		kgN	kgP2O5		kgN / t ou m³ produit	kgN					kgP2O5	t ou m³	kgN	kgP2O5					
FUMIERE FOSSÉ	Fumière au champ EARL du Mousse	2 990	1 447		2 990	1 447	Fumier bovins viande Les porcs mélange non dilué	4.00 4.50	747.5	2 500.0			747.5 2 500.0	2 990 1 250	2 243 10 000							
RÉCAPITULATIF																						
Production																						
		N			P2O5			K2O			+ Rentrées - Sorties			N			P2O5			K2O		
		7 174			3 473			11 261			Importé			11 250			10 000			7 500		
		2 990			1 447			4 692			Dont "industriel"			0			0			0		
		4 184			2 026			6 569			Reporté (reste N-1)			0			0			0		
		0.42									Traité			0			0					
		1 758									Exporté			0			0			0		
= Solde																						
		N			P2O5			K2O						N			P2O5			K2O		
		18 424			13 473			18 761			Total à gérer			18 424			13 473			18 761		
		14 240			11 447			12 192			Dont maîtrisable			14 240			11 447			12 192		
					SAU																	
					149.18			Surface														
					123.5			Pression N														

code	Parcelle nom	INSEE commune	PAC		SAU	SPE1	SPE2	Cultures(s)	Raison(s) d'exclusion
			lot	Parcel					

En propre

11			1	1	0,86 ha	0,86 ha	0,86 ha	Orge d'hiver grain + paille	
22			2	2	1,00 ha	1,00 ha	1,00 ha	Blé tendre d'hiver grain + paille	
32			3	2	0,10 ha	0,10 ha	0,10 ha	Jachère prairie	
33			3	3	2,51 ha	2,51 ha	2,51 ha	Orge d'hiver grain + paille	
35			3	5	11,49 ha	10,39 ha	10,39 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
46			4	6	1,70 ha	1,70 ha	1,70 ha	RGa+TB ensilée	
47			4	7	0,26 ha	0,26 ha	0,26 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
480			4	8	8,66 ha	2,14 ha	2,14 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
490			4	9	1,07 ha	1,07 ha	1,07 ha	RGa+TB ensilée	
510			5	10	1,45 ha	1,45 ha	1,45 ha	RGa+TB ensilée	
611			6	11	0,85 ha	0,85 ha	0,85 ha	Orge d'hiver grain + paille	
712			7	12	3,67 ha	3,67 ha	3,59 ha	Blé tendre d'hiver grain + paille	
713			7	13	1,62 ha	1,62 ha	1,62 ha	RGa+TB ensilée	
714			7	14	1,99 ha	1,99 ha	1,99 ha	Blé tendre d'hiver grain + paille	
715			7	15	5,39 ha	5,39 ha	5,39 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
716			7	16	1,66 ha	1,66 ha	1,53 ha	Blé tendre d'hiver grain + paille	
817			8	17	1,22 ha	1,22 ha	1,22 ha	Triticale grain + paille	
918			9	18	3,00 ha	3,00 ha	3,00 ha	Orge d'hiver grain + paille	
919			9	19	4,10 ha	4,10 ha	4,10 ha	RGa+TB ensilée	
920			9	20	4,03 ha	3,83 ha	3,83 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
1021			10	21	3,53 ha	3,48 ha	3,14 ha	RGa+TB ensilée	
1022			10	22	9,59 ha	5,81 ha	5,14 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
1023			10	23	0,10 ha	0,10 ha	0,10 ha	Jachère prairie	
1024			10	24	0,32 ha	0,00 ha	0,00 ha	Jachère prairie	
1125			11	25	0,72 ha	0,72 ha	0,72 ha	RGa+TB ensilée	
1226			12	26	0,66 ha	0,66 ha	0,66 ha	RGa+TB ensilée	
1327			13	27	1,42 ha	1,40 ha	1,07 ha	RGa+TB ensilée	
1328			13	28	0,08 ha	0,08 ha	0,08 ha	Jachère prairie	
1329			13	29	0,14 ha	0,14 ha	0,14 ha	Jachère prairie	
1430			14	30	2,77 ha	2,12 ha	1,29 ha	RGa+TB ensilée	
1531			15	31	1,65 ha	1,65 ha	1,65 ha	Orge d'hiver grain + paille	
1532			15	32	0,98 ha	0,98 ha	0,98 ha	Orge d'hiver grain + paille	
1633			16	33	0,99 ha	0,98 ha	0,98 ha	Orge d'hiver grain + paille	
1634			16	34	0,60 ha	0,00 ha	0,00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
1635			16	35	0,40 ha	0,00 ha	0,00 ha	Prairie temporaire paturée - pât. : 100%	
1636			16	36	2,98 ha	0,02 ha	0,02 ha	Prairie temporaire paturée - pât. : 100%	
1637			16	37	0,59 ha	0,00 ha	0,00 ha	Prairie temporaire paturée - pât. : 100%	
1638			16	38	2,27 ha	0,81 ha	0,53 ha	Prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
1739			17	39	0,23 ha	0,23 ha	0,23 ha	Prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
1840			18	40	1,73 ha	1,73 ha	1,73 ha	RGa+TB ensilée	
1841			18	41	0,17 ha	0,17 ha	0,17 ha	Jachère prairie	

code	Parcelle nom	INSEE commune	PAC		SAU	SPE1	SPE2	Cultures(s)	Raison(s) d'exclusion
			Ilot	Parcl					

En propre

1942			19	42	0.77 ha	0.77 ha	0.77 ha	RG+TB ensilée	
2043			20	43	1.06 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
2044			20	44	0.42 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
2045			20	45	0.93 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire pâturée - pât. : 100%	
2146			21	46	2.41 ha	2.41 ha	2.40 ha	Blé tendre d'hiver grain + paille	
2247			22	47	1.02 ha	1.02 ha	1.02 ha	Luzerne récolté	
2348			23	48	1.66 ha	1.66 ha	1.66 ha	Blé tendre d'hiver grain + paille	
2449			24	49	2.25 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
2450			24	50	0.04 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire pâturée - pât. : 100%	
2451			24	51	1.86 ha	0.00 ha	0.00 ha	Luzerne récolté	
2452			24	52	2.06 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
2453			24	53	1.44 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
2454			24	54	0.10 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire pâturée - pât. : 100%	
2455			24	55	0.05 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
2556			25	56	0.83 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire pâturée - pât. : 100%	
2557			25	57	0.55 ha	0.00 ha	0.00 ha	Luzerne récolté	
2658			26	58	0.63 ha	0.63 ha	0.63 ha	RG+TB ensilée	
2759			27	59	0.16 ha	0.16 ha	0.16 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
2860			28	60	4.58 ha	4.58 ha	4.58 ha	Orge d'hiver grain + paille	
3261			32	61	5.39 ha	5.03 ha	5.03 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
3262			32	62	0.31 ha	0.31 ha	0.31 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
3263			32	63	0.31 ha	0.31 ha	0.31 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
3464			34	64	3.08 ha	3.08 ha	3.08 ha	Triticale grain + paille	
3465			34	65	3.31 ha	1.74 ha	1.74 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
3566			35	66	13.31 ha	4.76 ha	3.81 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
3867			38	67	6.80 ha	6.80 ha	6.80 ha	Luzerne récolté	
Totaux :			149.18 ha	108.45 ha	104.83 ha				

Grands totaux : 149.18 ha 108.45 ha 104.83 ha

Prévu - Synthèse de la fertilisation azotée par culture

Blé tendre d'hiver grain + paille		surface totale :		12.39 ha	70.0 q												
N minéral	surface non épandue :	0.00 ha				A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J
	surface épandue :	12.39 ha															
Fumier bovins viande	FUMIERE	12.39 ha		11.0 t/ha	136 t												
Lis porcs mélange non dilué	FOSSÉ	12.17 ha		30.0 m³/ha	365 m³												

Triticale grain + paille		surface totale :		4.30 ha	60.0 q												
N minéral	surface non épandue :	0.00 ha				A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J
	surface épandue :	4.30 ha															
Fumier bovins viande	FUMIERE	4.30 ha		38.0 t/ha	163 t												

Orge d'hiver grain + paille		surface totale :		15.42 ha	50.0 q												
N minéral	surface non épandue :	0.01 ha				A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J
	surface épandue :	15.41 ha															
Fumier bovins viande	FUMIERE	15.41 ha		26.9 t/ha	415 t												

prairie temporaire pâturée		surface totale :		5.87 ha	6.9 tMS												
N minéral	surface non épandue :	5.85 ha				A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J
	surface épandue :	0.02 ha															
Lis porcs mélange non dilué	FOSSÉ	0.02 ha		45.0 m³/ha	1 m³												

prairie temporaire 1 foin + pât.		surface totale :		15.34 ha	8.0 tMS												
N minéral	surface non épandue :	8.97 ha				A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J
	surface épandue :	6.37 ha															
Lis porcs mélange non dilué	FOSSÉ	6.37 ha		45.0 m³/ha	287 m³												

Prairie perm pâturée		surface totale :		1.38 ha	5.0 tMS												
N minéral	surface non épandue :	1.38 ha															
	surface épandue :	0.00 ha															

Prairie perm pât. + fanée		surface totale :		61.17 ha	5.0 tMS												
N minéral	surface non épandue :	23.70 ha				A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J
	surface épandue :	37.47 ha															
Lis porcs mélange non dilué	FOSSÉ	37.47 ha		21.1 m³/ha	791 m³												

RGA+TB ensilée		surface totale :		22.17 ha	10.0 tMS												
N minéral	surface non épandue :	1.39 ha				A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J
	surface épandue :	20.78 ha															
Fumier bovins viande	FUMIERE	2.12 ha		15.7 t/ha	33 t												
Lis porcs mélange non dilué	FOSSÉ	19.95 ha		53.0 m³/ha	1 057 m³												

Luzerne récolté		surface totale :		10.23 ha	12.0 tMS												
N minéral	surface non épandue :	10.23 ha															
	surface épandue :	0.00 ha															

Jachère prairie		surface totale :		0.91 ha													
N minéral	surface non épandue :	0.91 ha															
	surface épandue :	0.00 ha															

Prévu - Balance Globale Azotée

Exploitation : GAFC Ferme du Pouget
Campagne : 20/21

Culture	Parcelle	surface	Rendement	Ten N	Dérobée	Rendement	Ten N	Exportat ³	Apports (kgN/ha)	total	kgN/ha	Soilde
---------	----------	---------	-----------	-------	---------	-----------	-------	-----------------------	------------------	-------	--------	--------

Bié tendre d'hiver grain + paille

12,39 ha		Rendement moyen : 70,00 q/ha										
1.00		70,00	2,50	175				175	179	0	179	4
3.67		70,00	"	175				175	176	0	176	1
1.99		70,00	"	175				175	179	0	179	4
1.66		70,00	"	175				175	168	0	168	-7
2.41		70,00	"	175				175	178	0	178	3
1.66		70,00	"	175				175	179	0	179	4
1.00		70,00	"	175				175	179	0	179	4

Triticale grain + paille

4,30 ha		Rendement moyen : 60,00 q/ha										
1.22		60,00	2,50	150				150	152	0	152	2
3.08		60,00	"	150				150	152	0	152	2

Orge d'hiver grain + paille

15,42 ha		Rendement moyen : 50,00 q/ha										
0.86		50,00	2,10	105				105	108	0	108	3
2.51		50,00	"	105				105	108	0	108	3
0.85		50,00	"	105				105	108	0	108	3
3.00		50,00	"	105				105	108	0	108	3
0.98		50,00	"	105				105	108	0	108	3
1.65		50,00	"	105				105	108	0	108	3
0.99		50,00	"	105				105	108	0	108	3
0.99		50,00	"	105				105	107	0	107	2
4.58		50,00	"	105				105	108	0	108	3

Prairie temporaire pâturée

5,87 ha		Rendement moyen : 6,93 t MS/ha										
0.40		6,00	26,00	156				156	69	0	69	-87
2.98		7,00	"	182				182	69	1	71	-111
0.59		7,00	"	182				182	69	0	69	-113
0.93		7,00	"	182				182	69	0	69	-113
0.04		7,00	"	182				182	69	0	69	-113
0.10		7,00	"	182				182	69	0	69	-113
0.83		7,00	"	182				182	69	0	69	-113
5.87		6,93		180				180	69	1	70	-110

prairie temporaire 1 foin + pât.

15,34 ha		Rendement moyen : 8,00 t MS/ha										
2.27		8,00	24,30	194				194	47	0	82	-112
0.23		8,00	"	194				194	203	0	237	43
0.42		8,00	"	194				194	35	0	35	-160
1.06		8,00	"	194				194	35	0	35	-160
2.06		8,00	"	194				194	35	0	35	-160
2.06		8,00	"	194				194	35	0	35	-160
1.44		8,00	"	194				194	35	0	35	-160
2.25		8,00	"	194				194	35	0	35	-160
5.61		8,00	"	194				194	203	0	237	43
15.34		8,00		194				194	35	0	119	-76

Prairie perm pâturée

1,38 ha		Rendement moyen : 5,00 t MS/ha										
0.26		5,00	26,00	130				130	48	0	48	-82
0.60		5,00	"	130				130	48	0	48	-82
0.05		5,00	"	130				130	48	0	48	-82
0.16		5,00	"	130				130	48	0	48	-82
0.31		5,00	"	130				130	48	0	48	-82
1.38		5,00	"	122				122	52	0	58	-11

Prairie perm pât. + fanée

61,17 ha		Rendement moyen : 5,00 t MS/ha										
11.49		5,00	24,30	122				122	52	0	86	16
8.66		5,00	"	122				122	23	0	75	-46
5.39		5,00	"	122				122	95	0	147	25
4.03		5,00	"	122				122	52	0	52	21
9.59		5,00	"	122				122	51	0	103	-19
5.39		5,00	"	122				122	52	0	52	19
3.31		5,00	"	122				122	52	0	52	-20
13.31		5,00	"	122				122	27	0	79	-42
61,17		5,00		122				122	52	0	110	-11

RGA+TB ensilée

22,17 ha		Rendement moyen : 10,00 t MS/ha										
1.70		10,00	22,00	220				220	239	0	239	19
1.07		10,00	"	220				220	239	0	239	19
1.45		10,00	"	220				220	239	0	239	19
1.62		10,00	"	220				220	239	0	239	19
4.10		10,00	"	220				220	239	0	239	19
3.53		10,00	"	220				220	212	0	212	-8
0.72		10,00	"	220				220	239	0	239	19
1.42		10,00	"	220				220	180	0	180	-40
2.77		10,00	"	220				220	159	0	159	-61
1.73		10,00	"	220				220	239	0	239	19
0.77		10,00	"	220				220	239	0	239	19
0.63		10,00	"	220				220	239	0	239	19
22,17		10,00		220				220	239	0	221	1

Luzerne récolté

10,23 ha		Rendement moyen : 12,00 t MS/ha										
1.02		12,00	"	0				0	0	0	0	0
1.86		12,00	"	0				0	0	0	0	0
0.55		12,00	"	0				0	0	0	0	0
6.80		12,00	"	0				0	0	0	0	0
10,23		12,00		0				0	0	0	0	0

Prévu - Balance Globale Azotée

Exploitation : GAFC Ferme du Pouget
Campagne : 20/21

Culture	Parcelle	surface	Rendement	Ten N	Dérobée	Rendement	Ten N	Exportat ^s	fixation lég.	resitil. pat.	organique	minéral	total	Solde
		ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha

Jachère prairie		0.10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0.10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0.32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0.10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0.08	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0.14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0.17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		0.91	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNTHÈSE EXPLOITATION		149.18	141	28	95	0	124	-17
-----------------------	--	--------	-----	----	----	---	-----	-----

CONVENTION D'ÉPANDAGE

Entre :

Monsieur BELIERES Bruno

Demeurant à Le Pouget 12550 Brasc

représentant la société EARL du Mousse (12550 Brasc)

producteur de lisier de porcs

et désigné dans ce qui suit par « le producteur »

Et :

Monsieur BARTHE André

Demeurant à La Griffoulère 12550 Brasc

représentant la société GABC de la Griffoulère (12550 Brasc)

qui utilisera le lisier de porcs

et désigné dans ce qui suit par le « preneur »

Ayant été exposé que :

Le preneur accepte d'épandre ou de faire épandre le lisier sur des terres qu'il exploite.

L'objectif de la présente convention est de parvenir à une valorisation agronomique optimale des effluents d'élevage. Cette convention précise la quantité d'effluents mis à disposition par le producteur d'effluents au preneur en vue d'un épandage agricole.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

→ La présente convention a pour objet l'épandage des déjections produites par l'élevage De l'EARL du Mousse, le producteur, sur les parcelles exploitées par le preneur (liste jointe).

→ le GABC de la Griffoulère, le preneur, atteste sur l'honneur que l'effectif animal détenu sur son exploitation produit 11 589 unités d'azote organique

→ La SAU de l'exploitation du preneur GABC de la Griffoulère est de 173,4 ha.
La convention d'épandage porte sur un maximum de 13 500 unités d'azote organique produites par le producteur.

→ La pression maximale en azote organique sur l'exploitation du GABC de la Griffoulère après épandage des déjections de l'élevage de l'EARL du Mousse sera de 144,7 kg/ha de SAU.

Compte tenu des parcelles désignées, de leurs natures et des cultures, le preneur s'engage à valoriser annuellement une quantité maximale de 13 500 unités d'azote mises à disposition par le producteur.

ARTICLE 2 : Conditions d'épandage

Le preneur s'engage :

- ➔ À n'épandre que sur les parcelles ou parties de parcelles aptes à l'épandage.
- ➔ À prendre en compte la valeur fertilisante de l'effluent (2) dans le raisonnement de sa fertilisation.
- ➔ À respecter la réglementation en vigueur et en particulier les règles d'épandage des effluents énoncées dans la charte de bonne conduite et à laquelle il adhère.
- ➔ À ne pas épandre de lisier les week-ends et jours fériés.
- ➔ À fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : date d'épandage, parcelles, surface, culture concernée, quantité épandue.

Le producteur s'engage à pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il produit.

- ➔ À fournir au GAEC de la Griffoulère, au maximum **13 500** unités d'azote organique / an sous forme de lisier, provenant de son installation classée.
- ➔ À informer le preneur des prescriptions d'épandage (il fera référence au plus récent arrêté préfectorale relative à l'installation classée).
- ➔ À fournir au preneur toutes données permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent.
- ➔ À tenir le cahier d'épandage.
- ➔ À trouver une surface agricole d'épandage conforme à l'étude d'impact dans le cas où la convention d'épandage serait résiliée par le preneur. Une nouvelle convention et une actualisation du plan d'épandage devront alors faire l'objet d'un avenant à l'étude d'impact.

ARTICLE 3 : Durée, modification de la convention

La convention est établie pour une durée de un an tacitement renouvelable. Toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant qui sera notifié à l'Administration (Direction Départementale des Services Vétérinaires). La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois par écrit en recommandé avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires

A Basc
LE 15/04/2022

Signatures

Précédées de la mention « lu et approuvé »

Le producteur,

Le preneur,

PLAN D'EPANDAGE : SURFACES EPANDABLES

GAEC de la Griffoulière

Terre en propre : GAEC de la Griffoulière

lot - Commune	Unité d'épandage	Surface (ha)	SPE Fumier (ha)	SPE Lisier (ha)	SPE Autre (ha)	Bande herbe	Pratique culturale	Note d'aptitude	Raisons d'exclusions	Références cadastrales
1 - Brasc	lot 1	7.67	7.32	7.32	7.32		STH	2	Zone de forte pente	
Total lot 1		7.67	7.32	7.32	7.32					
2 - Brasc	lot 2	4.61	1.66	1.66	1.66		STH	2	Zone de forte pente	
Total lot 2		4.61	1.66	1.66	1.66					
3 - Brasc	lot 3	2.74	2.74	2.74	2.74		STL	2		
Total lot 3		2.74	2.74	2.74	2.74					
4 - Brasc	lot 4	2.91	2.91	2.91	2.91		STL	2		
Total lot 4		2.91	2.91	2.91	2.91					
5 - Brasc	lot 5	5.27	4.34	4.34	4.34		STL	2	Zone de forte pente	
Total lot 5		5.27	4.34	4.34	4.34					
6 - Brasc	lot 6	9.34	8.95	8.65	8.65	X	STL	2	Tiers, Point d'eau	
Total lot 6		9.34	8.95	8.65	8.96					
7 - Brasc	lot 7	4.18	3.58	3.58	3.58		STL	2	Zone de forte pente	
Total lot 7		4.18	3.58	3.58	3.58					
8 - Brasc	lot 8	4.71	0.01	0.01	0.01		STH	2	Zone de forte pente	
Total lot 8		4.71	0.01	0.01	0.01					
9 - Brasc	lot 9	0.72	0.00	0.00	0.00		STH	2	Zone de forte pente	
Total lot 9		0.72	0.00	0.00	0.00					
10 - Brasc	lot 10	1.23	0.00	0.00	0.00		STH	2	Zone de forte pente	
Total lot 10		1.23	0.00	0.00	0.00					
11 - Brasc	lot 11	3.19	0.00	0.00	0.00		STH	2	Zone de forte pente	
Total lot 11		3.19	0.00	0.00	0.00					
12 - Brasc	lot 12	0.15	0.00	0.00	0.00		STH	2	Zone de forte pente	
Total lot 12		0.15	0.00	0.00	0.00					
13 - Brasc	lot 13	8.57	1.66	1.66	1.66	X	STH	2	Tiers, Cours d'eau, Zone de forte pente	

Terre en propre : GAEC de la Griffoulière

Ilot - Commune	Unité d'épandage	Surface (ha)	SPE Fumier (ha)	SPE Lisier (ha)	SPE Autre (ha)	Bande herbe	Pratique culturale	Note d'aptitude	Raisons d'exclusions	Références cadastrales
Total ilot 13		8.57	1.66	1.66	1.66					
14 - Brasc	Ilot 14	1.75	0.00	0.00	0.00		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total ilot 14		1.75	0.00	0.00	0.00					
15 - Brasc	Ilot 15	0.56	0.00	0.00	0.00		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total ilot 15		0.56	0.00	0.00	0.00					
16 - Brasc	Ilot 16	4.08	4.08	4.08	4.08		STL	2		
Total ilot 16		4.08	4.08	4.08	4.08					
17 - Brasc	Ilot 17	0.27	0.27	0.27	0.27		STL	2		
Total ilot 17		0.27	0.27	0.27	0.27					
18 - Brasc	Ilot 18	4.75	1.25	1.09	1.28	X	STH	2	Tiers, Cours d'eau, Zone de forte pente	
Total ilot 18		4.75	1.25	1.09	1.28					
19 - Brasc	Ilot 19	18.86	9.54	9.30	9.58		STL	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total ilot 19		18.86	9.54	9.30	9.58					
20 - Brasc	Ilot 20	2.99	0.00	0.00	0.01		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total ilot 20		2.99	0.00	0.00	0.01					
21 - Brasc	Ilot 21	3.28	1.40	1.40	1.40	X	STH	2	Point d'eau, Zone de forte pente	
Total ilot 21		3.28	1.40	1.40	1.40					
22 - Brasc	Ilot 22	7.80	7.80	7.45	7.80		STL	2	Tiers	
Total ilot 22		7.80	7.80	7.45	7.80					
23 - Brasc	Ilot 23	0.68	0.68	0.68	0.68		STL	2		
Total ilot 23		0.68	0.68	0.68	0.68					
24 - Brasc	Ilot 24	3.21	3.21	3.21	3.21		STL	2		
Total ilot 24		3.21	3.21	3.21	3.21					
25 - Brasc	Ilot 25	1.73	1.73	1.73	1.73		STL	2		
Total ilot 25		1.73	1.73	1.73	1.73					
26 - Brasc	Ilot 26	5.89	0.02	0.02	0.02		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total ilot 26		5.89	0.02	0.02	0.02					

Terre en propre : GAEC de la Griffoulière

lot - Commune	Unité d'épandage	Surface (ha)	SPE Fumier (ha)	SPE Lisier (ha)	SPE Autre (ha)	Bande herbe	Pratique culturale	Note d'aptitude	Raisons d'exclusions	Références cadastrales
27 - Brasc	llot 27	5.31	2.57	1.77	2.72		STL	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total lot 27		5.31	2.57	1.77	2.72					
28 - Brasc	llot 28	16.01	10.16	9.36	10.17		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total lot 28		16.01	10.16	9.36	10.17					
29 - Brasc	llot 29	8.76	4.67	4.01	4.72		STL	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total lot 29		8.76	4.67	4.01	4.72					
30 - Coupiac	llot 30	3.99	0.01	0.01	0.01		STH	2	Zone de forte pente	
Total lot 30		3.99	0.01	0.01	0.01					
31 - Coupiac	llot 31	7.82	6.78	5.93	6.89		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total lot 31		7.82	6.78	5.93	6.89					
32 - Brasc	llot 32	2.18	0.01	0.01	0.01		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total lot 32		2.18	0.01	0.01	0.01					
33 - Brasc	llot 33	1.58	1.58	1.58	1.58		STH	2	Zone de forte pente	
Total lot 33		1.58	1.58	1.58	1.58					
34 - Brasc	llot 34	5.50	5.24	4.95	5.29		STL	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total lot 34		5.50	5.24	4.95	5.29					
35 - Brasc	llot 35	7.62	0.02	0.01	0.02		STL	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total lot 35		7.62	0.02	0.01	0.02					
36 - Brasc	llot 36	0.83	0.00	0.00	0.00		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total lot 36		0.83	0.00	0.00	0.00					
37 - Brasc	llot 37	2.68	2.68	2.68	2.68		STL	2		
Total lot 37		2.68	2.68	2.68	2.68					
Total plan d'épandage GAEC de la Griffoulière		173.41	96.89	92.43	97.33					

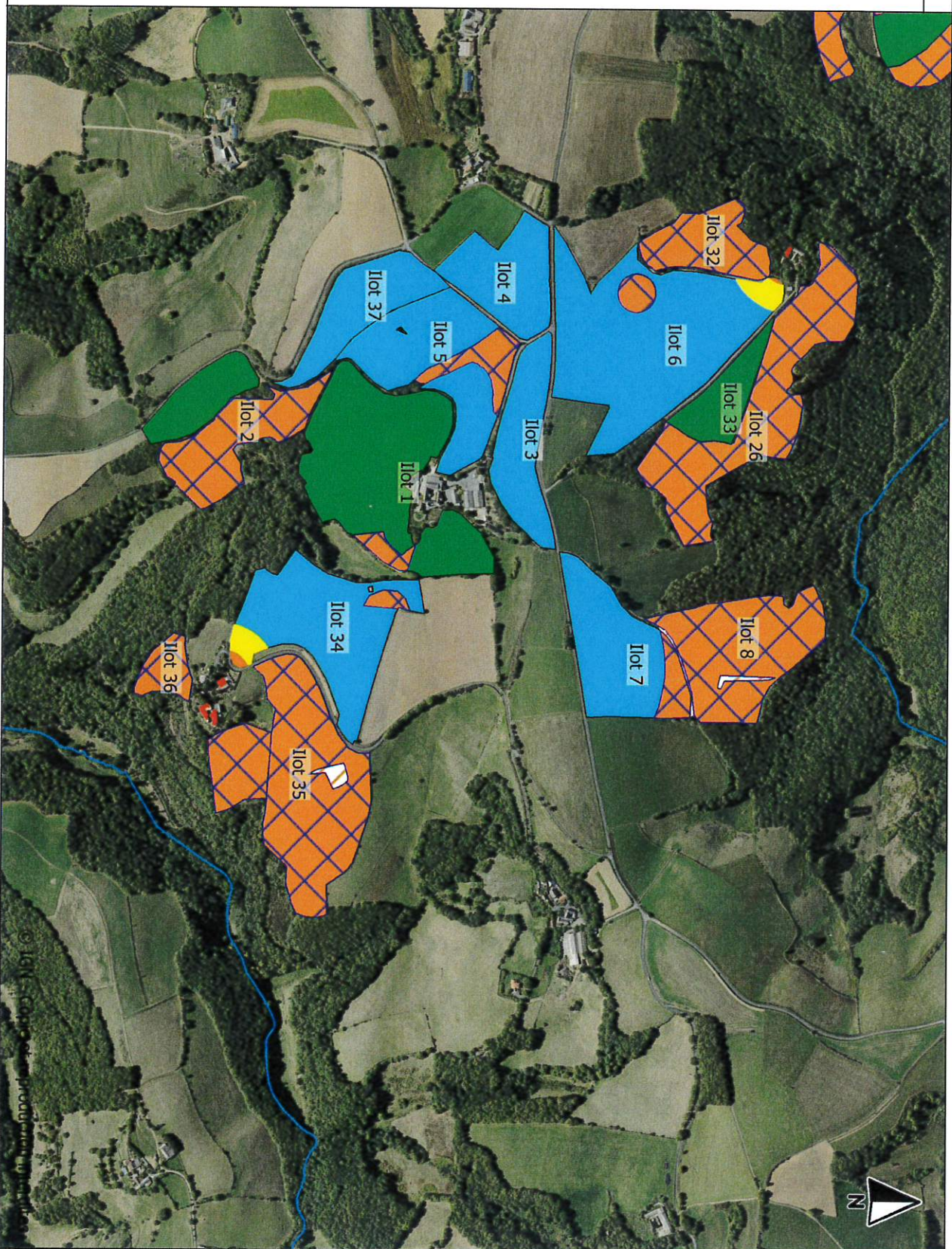
PLAN D'EPANDAGE

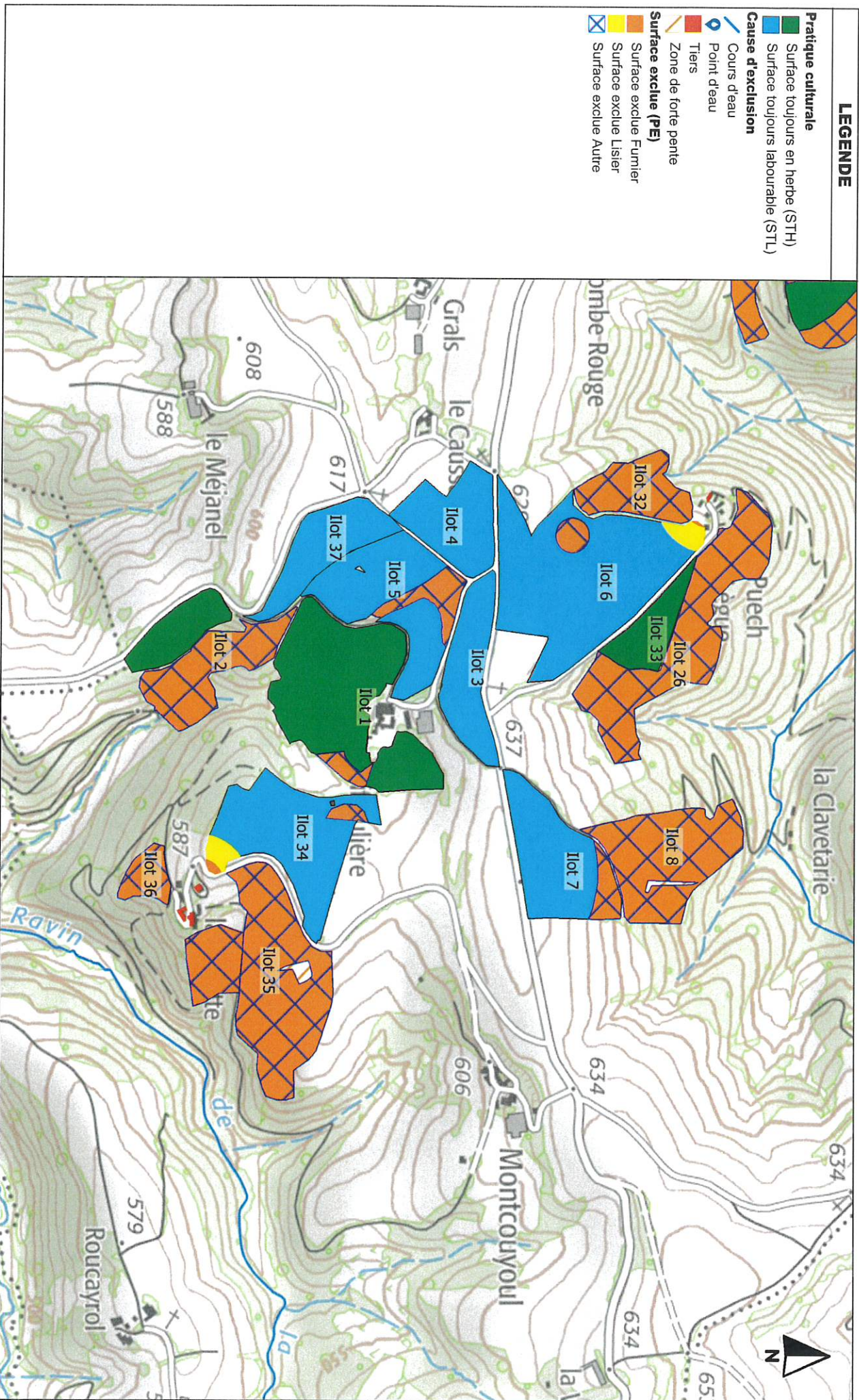
Campagne : 2021 Exploitation : GAEC de la Griffoulère

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- Cours d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre





PLAN D'EPANDAGE

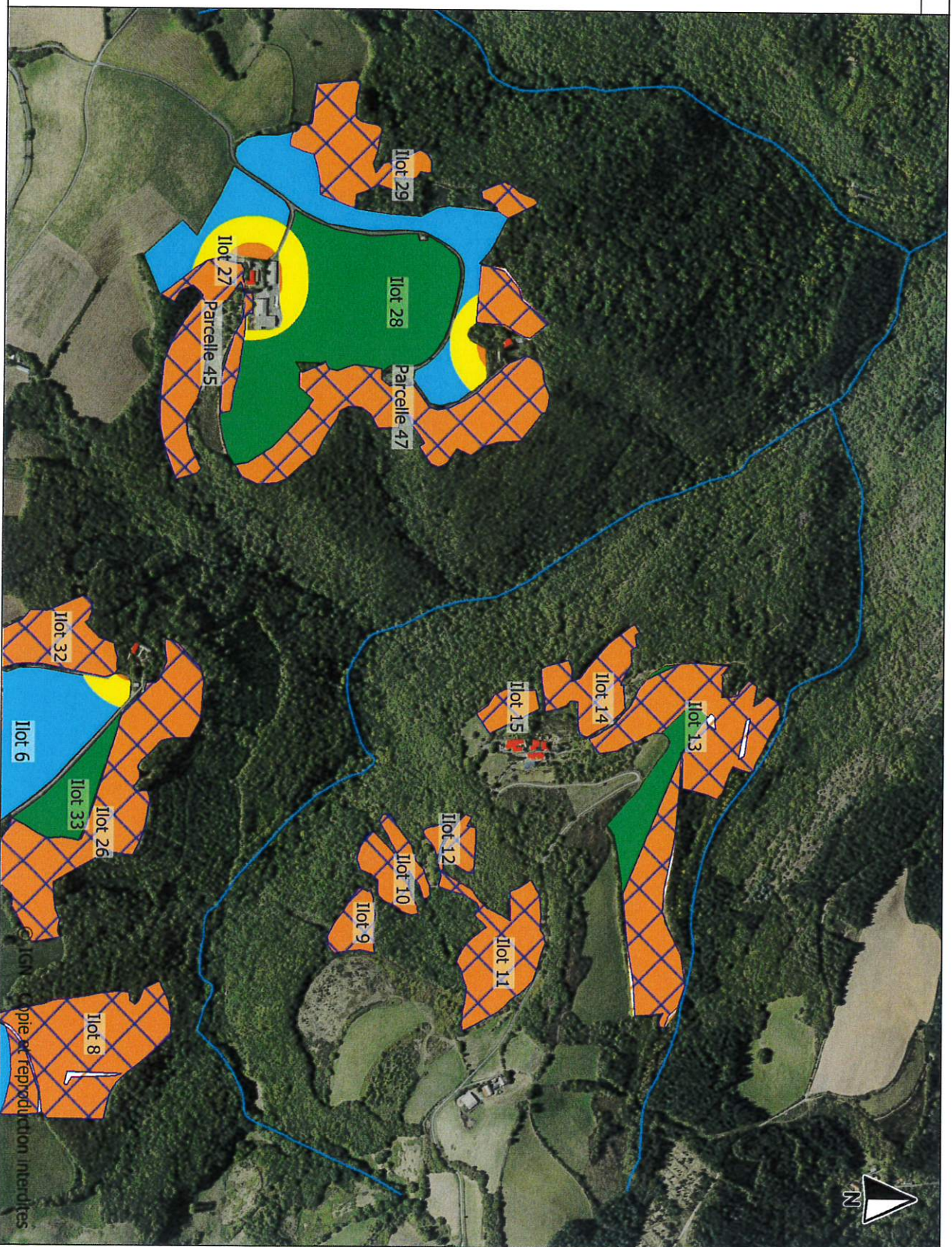
Campagne : 2021

Exploitation : GAEC de la Griffouillère

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- Cours d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lister
 - Surface exclue Autre

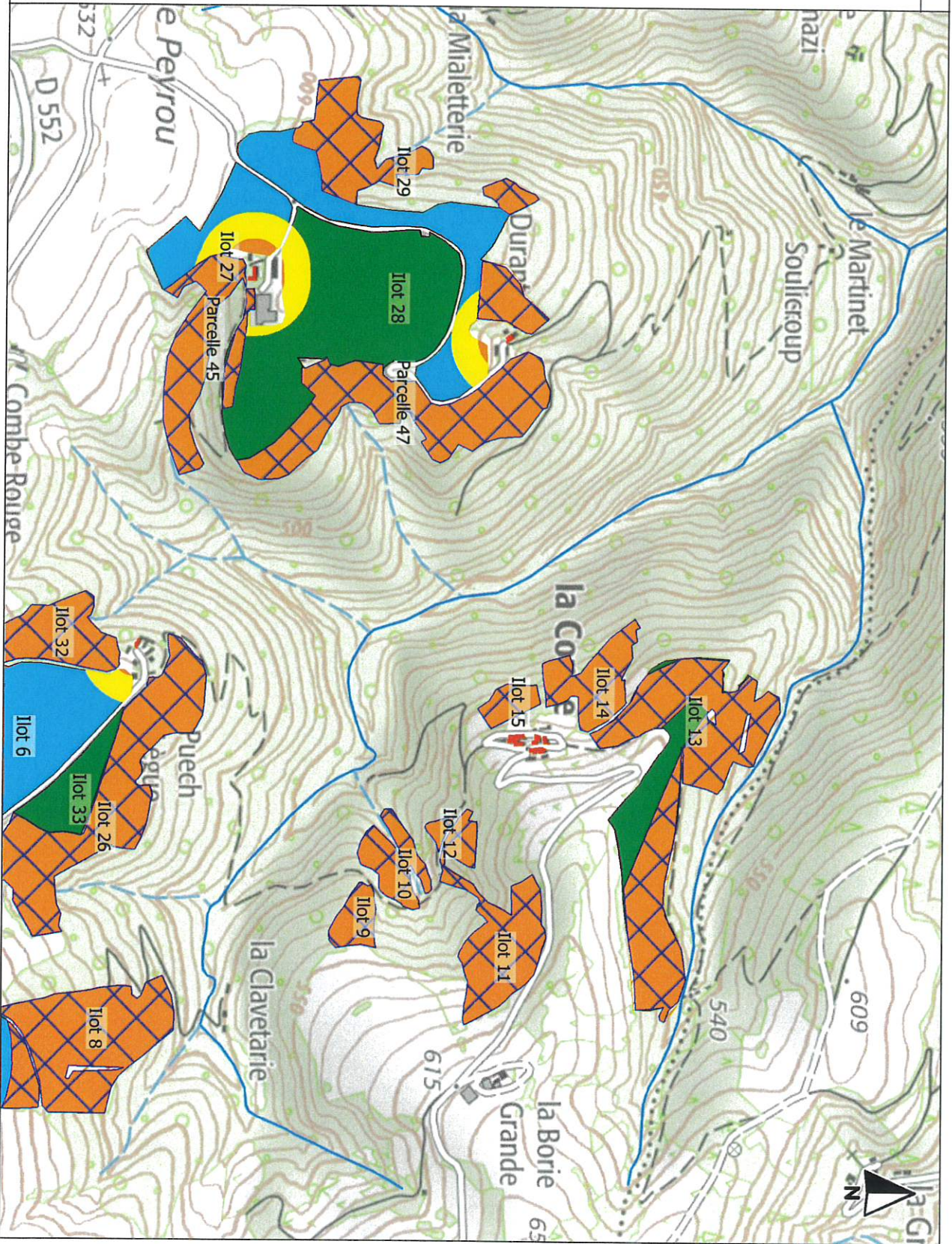


© IGN - copie et reproduction interdites

PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC de la Griffoulrière Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE	
Pratique culturale	
	Surface toujours en herbe (STH)
	Surface toujours labourable (STL)
Cause d'exclusion	
	Cours d'eau
	Point d'eau
	Tiers
	Zone de forte pente
Surface exclue (PE)	
	Surface exclue Fumier
	Surface exclue Lisier
	Surface exclue Autre



PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC de la Griffoulière

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

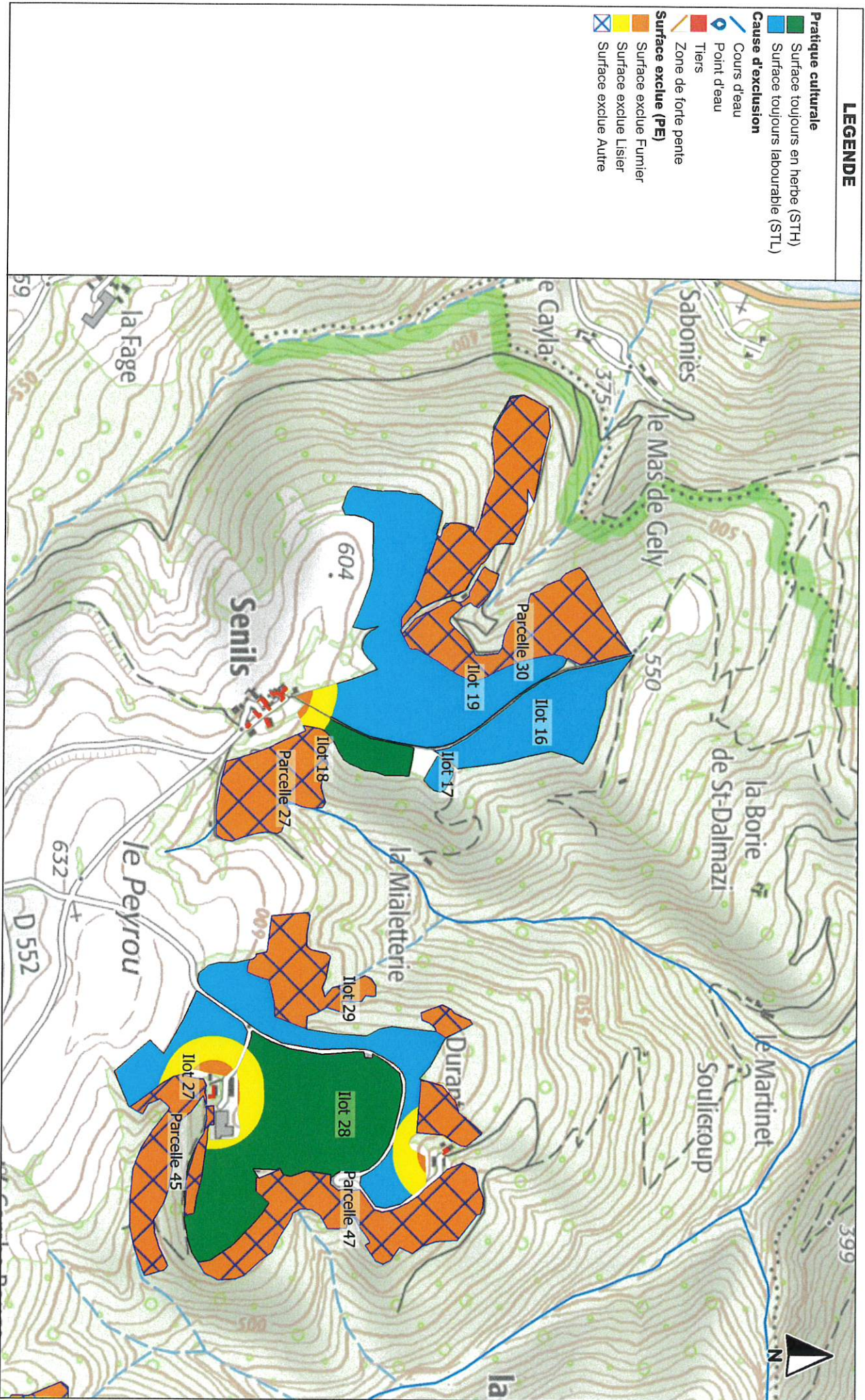
- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- Cours d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre



PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC de la Griffoulière

Echelle : 1 / 10 000



PLAN D'ÉPANDAGE

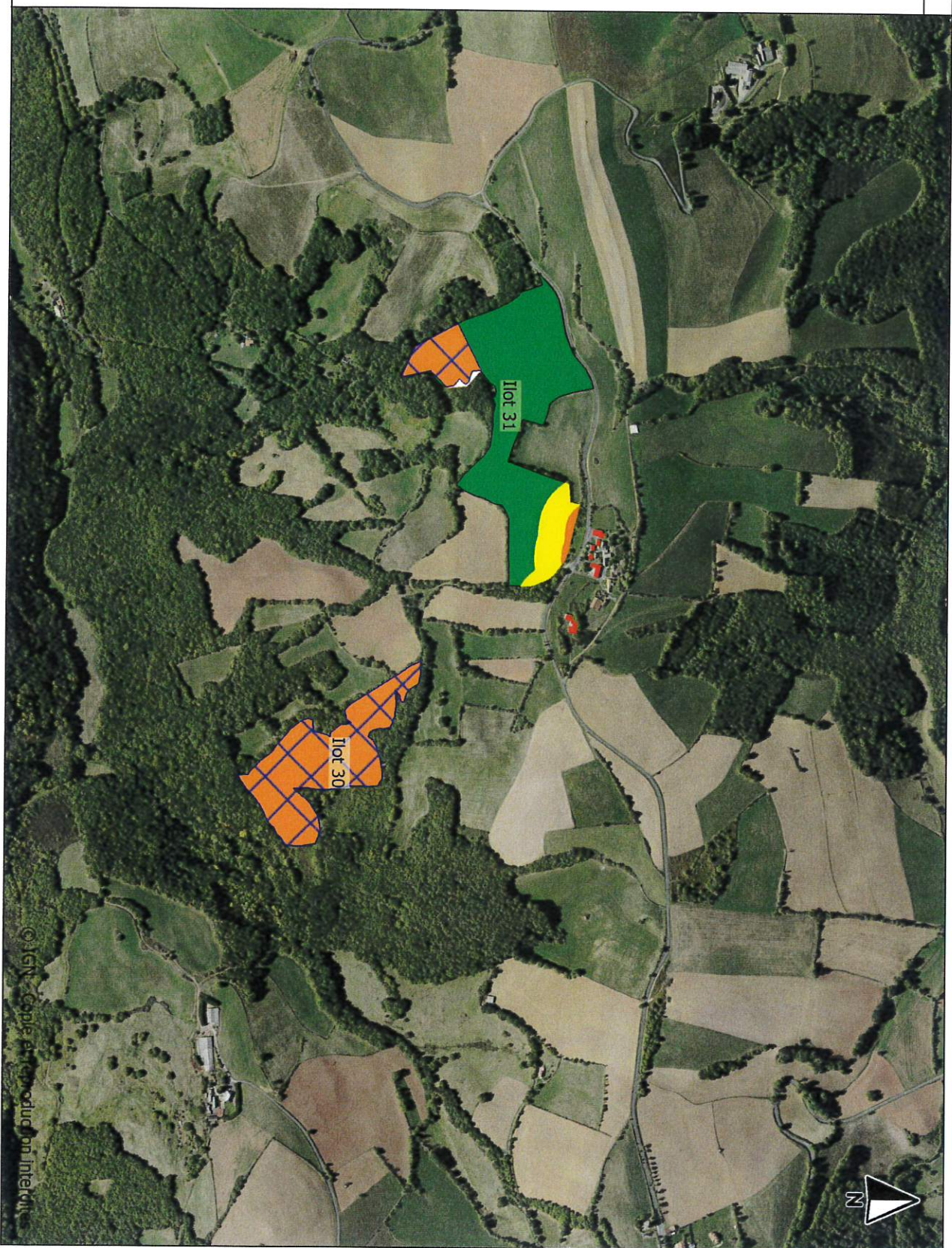
Campagne : 2021

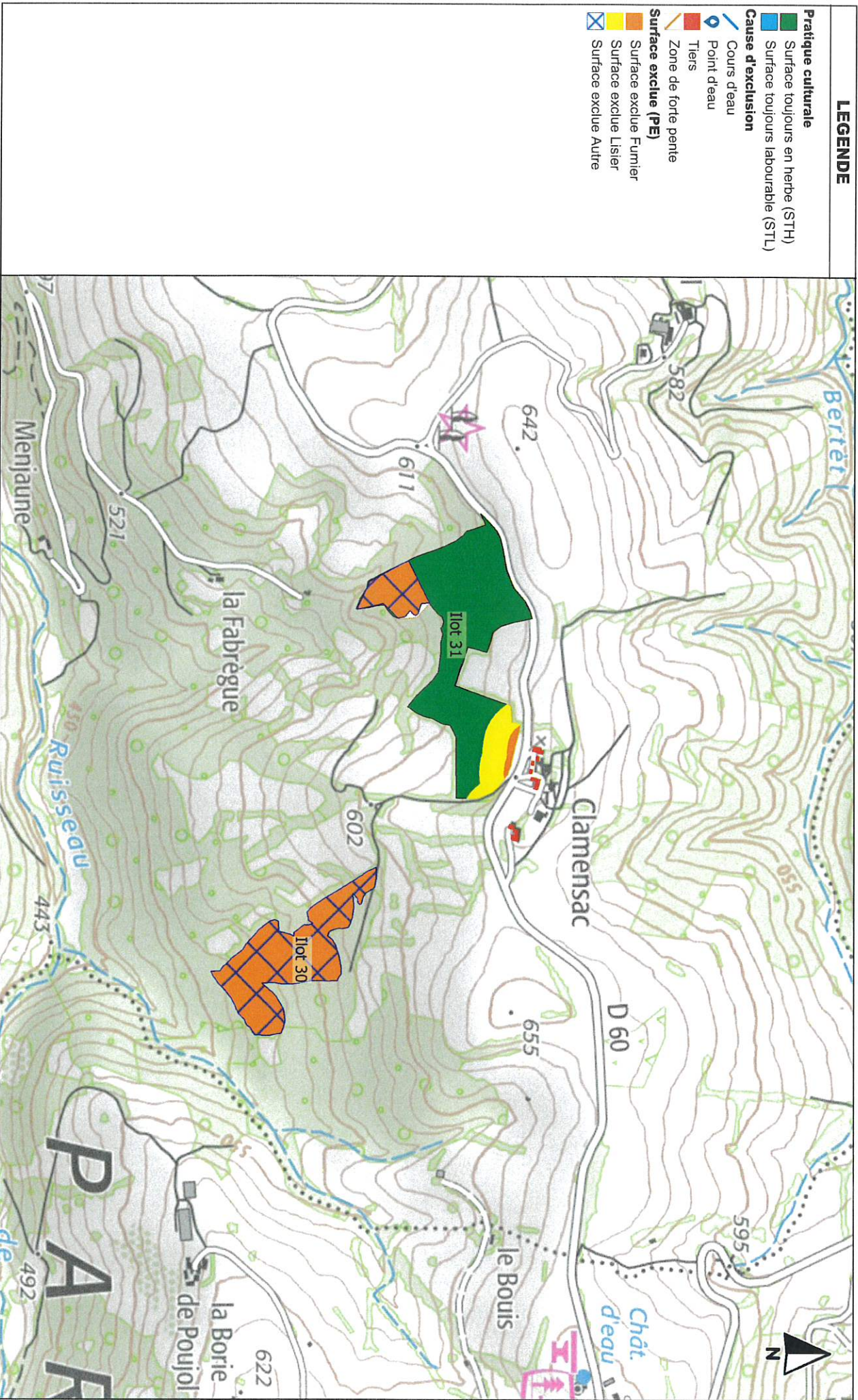
Exploitation : GAEC de la Griffoulière

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- ⬮ Cours d'eau
 - ⬮ Point d'eau
 - ⬮ Tiers
 - ⬮ Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre





PLAN D'EPANDAGE

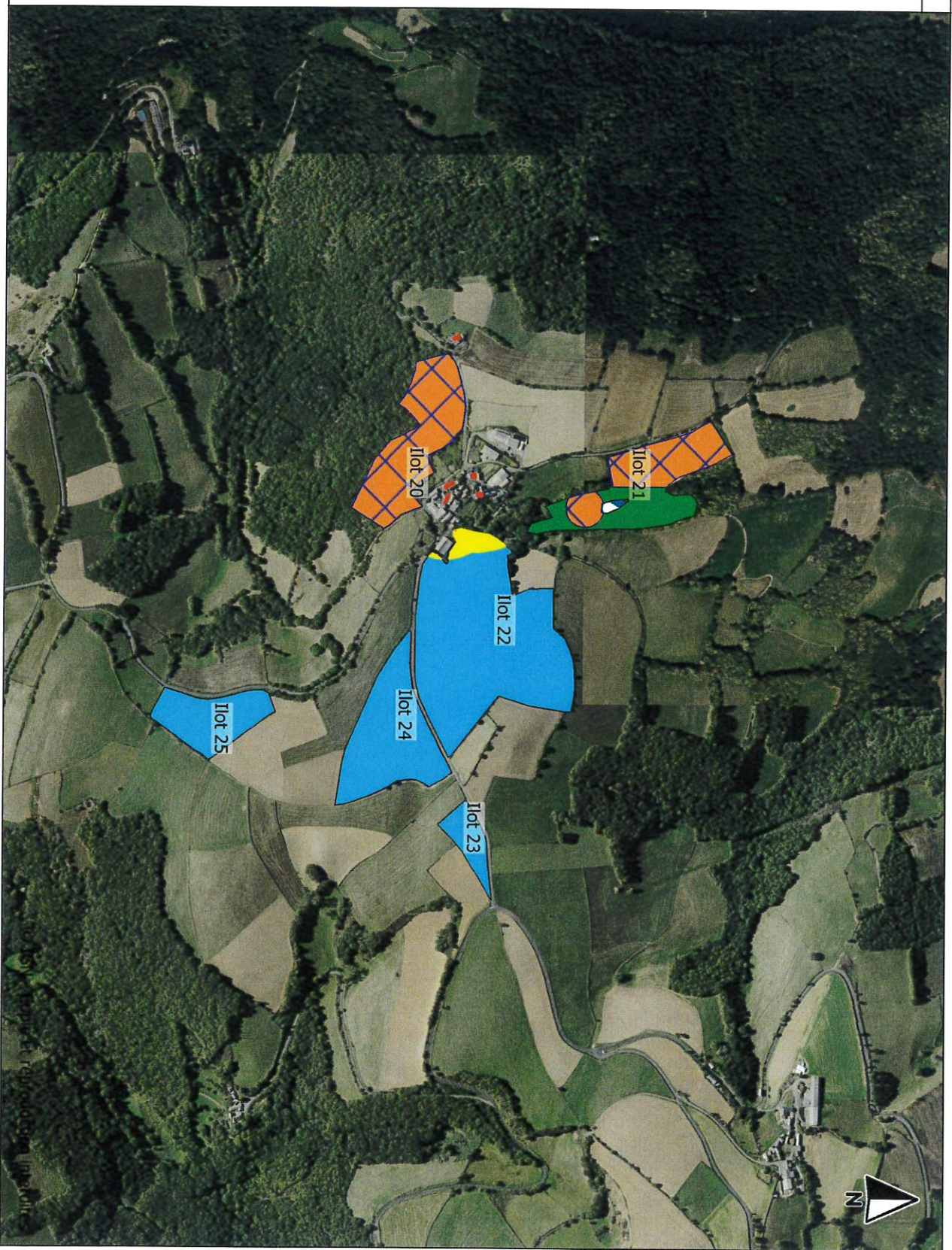
Campagne : 2021

Exploitation : GAEC de la Griffoulière

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- / Cours d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - / Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre



LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- Cours d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre



CLÉ de SOL

Gestion globale de la fertilisation de l'exploitation agricole

Méthode cohérente avec les bases de raisonnement de la fertilisation proposée par le COMIFER

CONSEIL DE FERTILISATION ANNÉE DE RÉCOLTE 2021

N° dossier :	
GAEC de la Griffoulière	
COSTES Aurélien	
La Griffoulière	
12550 Brasc	
Tél :	
Mel :	
Conseil réalisé par :	
Béatrice Castagne	
FIPSO	
Tél :	
Port :	
Mel : b.castagne@fipso.fr	
Fax :	
Siret :	
Pacage :	
Cheptel :	
n° Insee : 12035	
Port :	
Fax :	



CLÉ de SOL* a été réalisé par la société I-CÔNE en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire
*CLÉ de SOL est une marque déposée auprès de l'INPI

Prévu - Indicateurs agronomiques azote

● Azote organique et minéral de l'exploitation

● Production	11 589 kgN	4 829 kgN	- azote produit au bâtiment
		kgN	- azote produit au plein-air
		6 760 kgN	- azote produit au pâturage
● Imports (sauf N industriel)	13 500 kgN		
● Exports et traitements	kgN		
● Azote organique à gérer sur l'exploitation	25 089 kgN		
		18 329 kgN	dont : - azote maîtrisable (sauf N industriel)
● Azote minéral épanché sur l'exploitation	kgN		
● Azote organique + minéral à gérer sur l'exploitation	25 089 kgN		Y compris N industriel

● Surfaces disponibles

● SAU	173,40 ha		
		96,86 ha	SPE exploitation
		75,84 ha	Surface pâturée non épanachable en propre
● SD170 en propre	172,70 ha		
		ha	Sols nus
● Surface en Couvert Environnemental (SCE)	ha		
		ha	Surface en culture aidée PAC ou en gel

● Indicateurs agronomiques

● Azote organique sur la SAU	144,7 kgN/ha		
● Azote minéral sur la SAU	kgN/ha		
● SAMO au sein de l'exploitation	79,05 ha		dont : - maïs
		54,46 ha	- prairies
		24,59 ha	- céréales
			- autres cultures
● Azote organique épanché sur la SAMO	231,9 kgN/ha		
● Pression azotée totale sur la SAU	144,7 kgN/ha		
● Pourcentage de la SAU en sols nus l'hiver	0,0 %		
● Part de la SCE dans la surface aidée PAC ou en gel	%		

● Bilan global de fertilisation azotée

● Apport au sol	25 089 kgN	18 329 kgN	
● Exportation par les récoltes	22 892 kgN		
● Solde avant apport d'engrais minéraux	2 197 kgN	-4 563 kgN	
	12,7 kgN/ha	-26,3 kgN/ha	
● Engrais minéraux			
● Solde après apport d'engrais minéraux	2 197 kgN	-4 563 kgN	
	12,7 kgN/ha	-26,3 kgN/ha	
Total			Maîtrisable

Effluents - Production

Ruminants: équins	Logement	kg/animal/an produits		Besoins kgMS/an/an	Effectif		Présence (mois)			kgN produits / an			tMS/an conso	Repere	Ventilation	
		N	P2O5		K2O	autorisé	exploité	Pâturage	Bâtiment	Total	Pâturage	Bâtiment			conso	Description
Brebis lactière	Aire paille "intégrale"	12.0	6.0	16.0	800	298	12.0	7.0	5.0	3 576	2 086	1 490	238.4	CHAMP 1		100 %
Brebis viande et bœlier	Aire paille "intégrale"	11.0	6.0	16.0	600	3	12.0	7.0	5.0	33	19	14	1.8	CHAMP 1		100 %
Vache allaitante + veau	Aire paille "intégrale"	93.0	46.0	147.0	5 750	71	12.0	7.0	5.0	6 603	3 852	2 751	408.3	CHAMP 2		100 %
Taureau	Aire paille "intégrale"	73.0	34.0	103.0	4 000	3	12.0	7.0	5.0	219	128	91	12.0	CHAMP 2		100 %
Génisse de 1 à 2 ans	Aire paille "intégrale"	42.5	18.0	65.0	3 000	12	12.0	7.0	5.0	510	297	213	36.0	CHAMP 2		100 %
Génisse plus de 2 ans	Aire paille "intégrale"	54.0	25.0	84.0	3 500	12	12.0	7.0	5.0	648	378	270	42.0	CHAMP 2		100 %

VL - lait vendu l/an

Totaux ruminants et équins			
11 589	6 760	4 829	738
5 690	3 319	2 371	kgP
17 350	10 120	7 230	kgK

Totaux toutes espèces kgN, P & K

Paramètres - Matières organiques

Code	Matière organique	Origine	Unité apport	Unité de référence	Type	SPE utilisée	P205 Utile	N	P205	K2O Fouritures	CaO	MgO	Attributs S U C		
104	Fumier bovins viande	Bovins	t = 1000	kg	A	1	100 %	4.00	3.00	4.00	2.50	1.50	X	X	X
211	Lis porcs mélange non dilué	Porcins	m ² = 1000	l	C	2	85 %	4.50	4.00	3.00	3.00	1.50	X	X	X
151	Fumier de moutons	Ovins	t = 1000	kg	A	1	100 %	6.00	4.00	12.00	4.00	1.50	X	X	X

repère	Stock description	Quantités produites		% traitement		Quantités après traitement		libellé	Matière Organique		Importé / exporté			restes N-1		Quantités disponibles		restantes			
		kgN	kgP2O5	N	P2O5	kgN	kgP2O5		t ou m³	volume produit	importé	exporté	reste N-1	t ou m³	kgN	kgP2O5	t ou m³	kgN	kgP2O5		
CHAMP 1		1 504	753			1 504	753														
CHAMP 2		3 325	1 619			3 325	1 619														
LISIER	Porcherie Bellères							Fumier de moutons Fumier bovins viande Lis porcs mélange non dilué	6.00 4.00 4.50	250.7 831.3	3 000.0						250.7 831.3 3 000.0	1 504 3 325 13 500	1 003 2 494 12 000	0.2 1 7 561	0 6 721
RÉCAPITULATIF																					
Production																					
		Production totale		N		P2O5		K2O													
		11 589		5 690		17 350															
		Dont aux bâtiments		4 829		2 372		7 230													
		Dont aux pâturages		6 760		3 318		10 120													
		Coefficient d'effet direct		0.42																	
		Efficace restitué à la pâture		2 840																	
+ Rentrées - Sorties																					
		Importé		13500		12000		9000													
		Dont "industriel"		0		0		0													
		Reporté (reste N-1)		0		0		0													
		Traité		0		0		0													
		Exporté		0		0		0													
= Solde																					
		Total à gérer		25 089		17 690		26 350													
		Dont maîtrisable		18 329		14 372		16 230													
		SAU																			
		Surface		173.40																	
		Pression N		144.7																	

code	Parcelle nom	INSEE commune	PAC		SAU	SPE1	SPE2	Culture(s)	Raison(s) d'exclusion
			lot	Parcl					

En propre

11			1	1	1.66 ha	1.32 ha	1.32 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
12			1	2	6.00 ha	6.00 ha	6.00 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
21			2	1	2.96 ha	0.01 ha	0.01 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
22			2	2	1.65 ha	1.65 ha	1.65 ha	Luzerne récolté	
31			3	1	2.74 ha	2.74 ha	2.74 ha	Luzerne récolté	
41			4	1	2.91 ha	2.91 ha	2.91 ha	RGa+TB ensilée	
51			5	1	1.44 ha	1.44 ha	1.44 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
52			5	2	1.44 ha	1.42 ha	1.42 ha	RGa+TB ensilée	
53			5	3	1.47 ha	1.46 ha	1.46 ha	RGa+TB ensilée	
54			5	4	0.92 ha	0.01 ha	0.01 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
61			6	1	2.44 ha	2.44 ha	2.44 ha	Orge d'hiver grain + paille	
62			6	2	0.09 ha	0.08 ha	0.00 ha	Jachère prairie	
63			6	3	6.81 ha	6.43 ha	6.21 ha	RGa+TB ensilée	
71			7	1	3.58 ha	3.58 ha	3.58 ha	Triticale grain + paille	
72			7	2	0.60 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
81			8	1	3.00 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
82			8	2	1.71 ha	0.00 ha	0.00 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
91			9	1	0.72 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
101			10	1	1.23 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
111			11	1	3.19 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
121			12	1	0.15 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
131			13	1	8.57 ha	1.66 ha	1.66 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
141			14	1	1.75 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
151			15	1	0.56 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
161			16	1	4.08 ha	4.08 ha	4.08 ha	RGa+TB ensilée	
171			17	1	0.27 ha	0.27 ha	0.27 ha	Luzerne récolté	
181			18	1	3.46 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
182			18	2	1.28 ha	1.25 ha	1.09 ha	Luzerne récolté	
191			19	1	0.28 ha	0.28 ha	0.28 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
192			19	2	4.94 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
193			19	3	5.56 ha	5.52 ha	5.29 ha	Orge d'hiver grain + paille	
194			19	4	8.07 ha	3.74 ha	3.74 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
201			20	1	2.99 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
211			21	1	3.28 ha	1.40 ha	1.40 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
221			22	1	0.02 ha	0.02 ha	0.02 ha	Jachère prairie	
222			22	2	1.25 ha	1.25 ha	0.92 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
223			22	3	3.19 ha	3.19 ha	3.18 ha	Luzerne récolté	
224			22	4	3.33 ha	3.33 ha	3.33 ha	prairie temporaire 1 ens + pât. - pât. : 50%	
231			23	1	0.68 ha	0.68 ha	0.68 ha	Orge d'hiver grain + paille	
241			24	1	3.21 ha	3.21 ha	3.21 ha	Orge d'hiver grain + paille	
251			25	1	1.73 ha	1.73 ha	1.73 ha	Luzerne récolté	

code	Parcelle nom	INSEE commune	PAC		SAU	SPE1	SPE2	Culture(s)	Raison(s) d'exclusion
			lot	Parcel					

En propre

261			26	1	0.60 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
262			26	2	4.41 ha	0.02 ha	0.01 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
263			26	3	0.88 ha	0.01 ha	0.01 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
271			27	1	2.59 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
272			27	2	2.72 ha	2.57 ha	1.77 ha	Triticale grain + paille	
281			28	1	5.41 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
282			28	2	3.47 ha	3.47 ha	3.47 ha	Luzerne récolté	
283			28	3	1.77 ha	1.36 ha	1.34 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
284			28	4	1.28 ha	1.26 ha	1.17 ha	RG+TB ensilée	
285			28	5	0.02 ha	0.01 ha	0.00 ha	Jachère prairie	
286			28	6	4.05 ha	4.05 ha	3.37 ha	RG+TB ensilée	
287			28	7	0.02 ha	0.02 ha	0.00 ha	Jachère prairie	
291			29	1	1.32 ha	1.32 ha	1.32 ha	Orge d'hiver grain + paille	
292			29	2	1.79 ha	1.79 ha	1.79 ha	Blé tendre d'hiver grain + paille	
293			29	3	2.71 ha	0.01 ha	0.01 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
294			29	4	2.57 ha	1.55 ha	0.89 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
295			29	5	0.38 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
301			30	1	3.99 ha	0.01 ha	0.01 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
311			31	1	7.82 ha	6.78 ha	5.93 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
321			32	1	2.18 ha	0.01 ha	0.01 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
331			33	1	1.58 ha	1.58 ha	1.58 ha	Luzerne récolté	
341			34	1	0.01 ha	0.01 ha	0.01 ha	Jachère prairie	
342			34	2	3.49 ha	3.48 ha	3.43 ha	Orge d'hiver grain + paille	
343			34	3	1.25 ha	1.05 ha	1.05 ha	Prairie perm pât. + fanée - pât. : 75%	
344			34	4	0.03 ha	0.03 ha	0.03 ha	Jachère prairie	
345			34	5	0.72 ha	0.68 ha	0.44 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
351			35	1	6.14 ha	0.01 ha	0.01 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
352			35	2	1.46 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
353			35	3	0.02 ha	0.00 ha	0.00 ha	Jachère prairie	
361			36	1	0.83 ha	0.00 ha	0.00 ha	Prairie perm pâturée - pât. : 70%	
371			37	1	2.68 ha	2.68 ha	2.68 ha	prairie temporaire 1 foin + pât. - pât. : 50%	
			Totaux :		173.40 ha	96.86 ha	92.40 ha		
Grands totaux :					173.40 ha	96.86 ha	92.40 ha		

Prévu - Synthèse de la fertilisation azotée par culture

Blé tendre d'hiver grain + paille		surface totale :	1.79 ha	70.0 q																
N minéral		surface non épandue :	0.00 ha																	
		surface épandue :	1.79 ha																	
Fumier de moutons		CHAMP 1	1.79 ha	30.0 t/ha						54 t										

Triticale grain + paille		surface totale :	6.30 ha	60.0 q																
N minéral		surface non épandue :	0.15 ha																	
		surface épandue :	6.15 ha																	
Fumier bovins viande		CHAMP 2	6.15 ha	38.0 t/ha						234 t										

Orge d'hiver grain + paille		surface totale :	16.70 ha	50.0 q																
N minéral		surface non épandue :	0.05 ha																	
		surface épandue :	16.65 ha																	
Fumier bovins viande		CHAMP 2	16.65 ha	27.0 t/ha						450 t										

prairie temporaire 1 foin + pât.		surface totale :	11.85 ha	8.0 tMS																
N minéral		surface non épandue :	9.17 ha																	
		surface épandue :	2.68 ha																	
Lis porcs mélange non dilué		LISIER	2.68 ha	35.0 m ³ /ha						94 m ³										

prairie temporaire 1 ens + pât.		surface totale :	3.33 ha	9.0 tMS																
N minéral		surface non épandue :	0.00 ha																	
		surface épandue :	3.33 ha																	
Lis porcs mélange non dilué		LISIER	3.33 ha	40.0 m ³ /ha						133 m ³										

Prairie perm pâturée		surface totale :	47.43 ha	5.0 tMS																
N minéral		surface non épandue :	47.43 ha																	
		surface épandue :	0.00 ha																	

Prairie perm pât. + fanée		surface totale :	47.84 ha	5.0 tMS																
N minéral		surface non épandue :	20.01 ha																	
		surface épandue :	27.83 ha																	
Fumier bovins viande		CHAMP 2	20.51 ha	7.2 t/ha						148 t										
Fumier de moutons		CHAMP 1	26.39 ha	7.5 t/ha						198 t										

RGA+TB ensilée		surface totale :	22.04 ha	10.0 tMS																
N minéral		surface non épandue :	1.42 ha																	
		surface épandue :	20.62 ha																	
Lis porcs mélange non dilué		LISIER	20.62 ha	53.0 m ³ /ha						1 093 m ³										

Luzerne récolté		surface totale :	15.91 ha	12.0 tMS																
N minéral		surface non épandue :	15.91 ha																	
		surface épandue :	0.00 ha																	

Jachère prairie		surface totale :	0.21 ha																	
N minéral		surface non épandue :	0.21 ha																	
		surface épandue :	0.00 ha																	

surface non épandue : 0.21 ha
surface épandue : 0.00 ha

Culture	Parcelle	surface	Rendement	Ten N	Dérivée	Rendement	Ten N	Exportat°	kgN/ha	fixation lég.	resilt. pât.	organique	minéral	total	kgN/ha	Solde
---------	----------	---------	-----------	-------	---------	-----------	-------	-----------	--------	---------------	--------------	-----------	---------	-------	--------	-------

Ble tendre d'hiver grain + paille

Rendement moyen :		70,00 q/ha		70,00		2,50		175		180		180		180		5	
-------------------	--	------------	--	-------	--	------	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	---	--

Triticale grain + paille

Rendement moyen :		60,00 q/ha		60,00		2,50		150		144		152		148		2	
-------------------	--	------------	--	-------	--	------	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	---	--

Orge d'hiver grain + paille

Rendement moyen :		50,00 q/ha		50,00		2,10		105		107		108		108		3	
-------------------	--	------------	--	-------	--	------	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	---	--

prairie temporaire 1 foin + pât.

Rendement moyen :		8,00 tMS/ha		8,00		24,30		194		44		0		44		-150	
-------------------	--	-------------	--	------	--	-------	--	-----	--	----	--	---	--	----	--	------	--

prairie temporaire 1 ens + pât.

Rendement moyen :		9,00 tMS/ha		9,00		25,00		225		44		180		224		-1	
-------------------	--	-------------	--	------	--	-------	--	-----	--	----	--	-----	--	-----	--	----	--

Prairie perm pâturée

Rendement moyen :		5,00 tMS/ha		5,00		26,00		130		62		0		62		-68	
-------------------	--	-------------	--	------	--	-------	--	-----	--	----	--	---	--	----	--	-----	--

Prairie perm pât. + fanée

Rendement moyen :		5,00 tMS/ha		5,00		24,30		122		66		95		162		40	
-------------------	--	-------------	--	------	--	-------	--	-----	--	----	--	----	--	-----	--	----	--

RGATB ensilée

Rendement moyen :		10,00 tMS/ha		10,00		22,00		220		239		0		239		19	
-------------------	--	--------------	--	-------	--	-------	--	-----	--	-----	--	---	--	-----	--	----	--

Prévu - Balance Globale Azotée

Culture	Parcelle	surface	Rendement	Ten N	Dérobée	Rendement	Ten N	Exportat ^a	fixation lég.	resilt. pat.	organique	minéral	total	Solde
		kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha	kgN/ha

Luzerne récolté

1.65	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	0	0	0	0	0	0	0
2.74	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	0	0	0	0	0	0	0
0.27	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	0	0	0	0	0	0	0
1.28	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	0	0	0	0	0	0	0
3.19	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	0	0	0	0	0	0	0
1.73	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	0	0	0	0	0	0	0
3.47	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	0	0	0	0	0	0	0
1.58	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00	0	0	0	0	0	0	0
15.91 ha	Rendement moyen : 12.00 tMS/ha													

Jachère prairie

0.09	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0.02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0.01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0.02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0.03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0.02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0.01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0.03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0.02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0.21 ha														

173.40 ha	SYNTHESE EXPLOITATION													132		39	62	0	101	-31
-----------	------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	--	----	----	---	-----	-----

CONVENTION D'EPANDAGE

Entre :

Monsieur BELIERES Bruno
Demeurant à Le Pouget 12550 Brasc
représentant la société EARL du Mousse (12550 Brasc)
producteur de liser de porcs
et désigné dans ce qui suit par « le producteur »

Et :

Monsieur COSTES Aurélien
Demeurant à La Capelle 12550 Brasc
représentant la société GABC de la Capelle (12550 Brasc)
qui utilisera le liser de porcs
et désigné dans ce qui suit par le « preneur »

Ayant été exposé que :

Le preneur accepte d'épandre ou de faire épandre le liser sur des terres qu'il exploite.
L'objectif de la présente convention est de parvenir à une valorisation agronomique optimale
des effluents d'élevage. Cette convention précise la quantité d'effluents mis à disposition par
le producteur d'effluents au preneur en vue d'un épandage agricole.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

→ La présente convention a pour objet l'épandage des déjections produites par l'élevage
De l'EARL du Mousse, le producteur, sur les parcelles exploitées par le preneur (liste
jointe).

→ Le GABC de la Capelle, le preneur, atteste sur l'honneur que l'effectif animal détenu sur
son exploitation produit 8 487 unités d'azote organique

→ La SAU de l'exploitation du preneur GABC de la Capelle est de 104,05 ha.
La convention d'épandage porte sur un maximum de 4500 unités d'azote organique
produites par le producteur.

→ La pression maximale en azote organique sur l'exploitation du GABC de la Capelle après
épandage des déjections de l'élevage de l'EARL du Mousse sera de 124,8 kg/ha de SAU.

Compte tenu des parcelles désignées, de leurs natures et des cultures, le preneur s'engage à
valoriser annuellement une quantité maximale de 4500 unités d'azote mises à disposition par
le producteur.

ARTICLE 2 : Conditions d'épandage

Le preneur s'engage :

- ➔ À n'épandre que sur les parcelles ou parties de parcelles aptes à l'épandage.
- ➔ À prendre en compte la valeur fertilisante de l'effluent (2) dans le raisonnement de sa fertilisation.
- ➔ À respecter la réglementation en vigueur et en particulier les règles d'épandage des effluents énoncés dans la charte de bonne conduite et à laquelle il adhère.
- ➔ À ne pas épandre de lisier les week-ends et jours fériés.
- ➔ À fournir au producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : date d'épandage, parcelles, surface, culture concernée, quantité épandue.

Le producteur s'engage à pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il

- ➔ À fournir au GAEC de la Capelle, au maximum 4500 unités d'azote organique / an sous forme de lisier, provenant de son installation classée.
- ➔ À informer le preneur des prescriptions d'épandage (il fera référence au plus récent arrêté préfectorale relative à l'installation classée).
- ➔ À fournir au preneur toutes données permettant une utilisation agronomique optimale de l'effluent.
- ➔ À tenir le cahier d'épandage.
- ➔ À trouver une surface agricole d'épandage conforme à l'étude d'impact dans le cas où la convention d'épandage serait résiliée par le preneur. Une nouvelle convention et une actualisation du plan d'épandage devront alors faire l'objet d'un avenant à l'étude d'impact.

ARTICLE 3 : Durée, modification de la convention

La convention est établie pour une durée de un an tacitement renouvelable. Toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant qui sera notifié à l'Administration (Direction Départementale des Services Vétérinaires). La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois par écrit en recommandé avec accusé de réception.

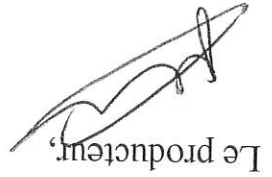
Fait en deux exemplaires

A Basc
LE 15/04/2022

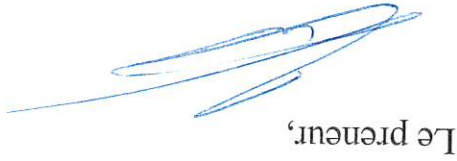
Signatures

Précédées de la mention « lu et approuvé »

Le producteur,



Le preneur,



(2) Références CORPEN

PLAN D'EPANDAGE : SURFACES EPANDABLES

GAEC de la Capelle

Terre en propre : GAEC de la Capelle

Îlot - Commune	Unité d'épandage	Surface (ha)	SPE Fumier (ha)	SPE Lisier (ha)	SPE Autre (ha)	Bande herbe	Pratique culturale	Note d'aptitude	Raisons d'exclusions	Références cadastrales
1 - Brasc	Ilot 1	11.17	7.95	7.46	8.09		STL	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total îlot 1		11.17	7.95	7.46	8.09					
2 - Brasc	Ilot 2	1.49	1.49	1.49	1.49		STL	2		
Total îlot 2		1.49	1.49	1.49	1.49					
3 - Brasc	Ilot 3	2.37	2.37	2.17	2.37		STL	2	Tiers	
Total îlot 3		2.37	2.37	2.17	2.37					
5 - Brasc	Ilot 5	1.02	0.00	0.00	0.00		STL	2	Zone de forte pente	
Total îlot 5		1.02	0.00	0.00	0.00					
6 - Brasc	Ilot 6	17.01	12.68	12.67	12.68		STL	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total îlot 6		17.01	12.68	12.67	12.68					
7 - Brasc	Ilot 7	1.24	0.97	0.63	0.97		STH	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total îlot 7		1.24	0.97	0.63	0.97					
8 - Brasc	Ilot 8	1.58	1.38	0.67	1.58		STL	2	Tiers	
Total îlot 8		1.58	1.38	0.67	1.58					
9 - Brasc	Ilot 9	0.10	0.00	0.00	0.08		STL	2	Tiers	
Total îlot 9		0.10	0.00	0.00	0.08					
10 - Réquista	Ilot 10	3.27	3.27	3.27	3.27		STL	2		
Total îlot 10		3.27	3.27	3.27	3.27					
12 - Réquista	Ilot 12	1.29	1.29	1.29	1.29		STL	2		
Total îlot 12		1.29	1.29	1.29	1.29					
13 - Brasc	Ilot 13	2.72	2.72	2.72	2.72		STL	2		
Total îlot 13		2.72	2.72	2.72	2.72					
14 - Réquista	Ilot 14	0.75	0.75	0.75	0.75		STL	2		
Total îlot 14		0.75	0.75	0.75	0.75					
15 - Brasc	Ilot 15	8.01	5.36	4.73	5.64		STL	2	Tiers, Zone de forte pente	

Terre en propre : GAEC de la Capelle

îlot - Commune	Unité d'épandage	Surface (ha)	SPE Fumier (ha)	SPE Lisier (ha)	SPE Autre (ha)	Bande herbe	Pratique culturale		Note d'aptitude	Raisons d'exclusions	Références cadastrales
Total îlot 15		8.01	5.36	4.73	5.64						
16 - Brasc	llot 16	5.29	4.76	3.30	5.25		STH	2		Tiers	
Total îlot 16		5.29	4.76	3.30	5.25						
17 - Brasc	llot 17	0.78	0.78	0.78	0.78		STL	2			
Total îlot 17		0.78	0.78	0.78	0.78						
18 - Brasc	llot 18	1.22	1.22	1.18	1.22		STL	2		Tiers	
Total îlot 18		1.22	1.22	1.18	1.22						
19 - Brasc	llot 19	7.92	2.86	1.27	3.35	X	STL	2		Tiers, Cours d'eau, Zone de forte pente	
Total îlot 19		7.92	2.86	1.27	3.35						
20 - Brasc	llot 20	11.38	10.11	9.24	10.14	X	STL	2		Tiers, Cours d'eau, Zone de forte pente	
Total îlot 20		11.38	10.11	9.24	10.14						
21 - Brasc	llot 21	3.68	1.30	1.30	1.31	X	STH	2		Tiers, Cours d'eau, Zone de forte pente	
Total îlot 21		3.68	1.30	1.30	1.31						
22 - Brasc	llot 22	0.92	0.92	0.92	0.92		STL	2			
Total îlot 22		0.92	0.92	0.92	0.92						
23 - Brasc	llot 23	0.62	0.00	0.00	0.00		STL	2		Zone de forte pente	
Total îlot 23		0.62	0.00	0.00	0.00						
24 - Brasc	llot 24	2.31	1.40	1.40	1.40		STL	2		Zone de forte pente	
Total îlot 24		2.31	1.40	1.40	1.40						
25 - Brasc	llot 25	1.35	1.35	1.35	1.35		STL	2			
Total îlot 25		1.35	1.35	1.35	1.35						
26 - Brasc	llot 26	3.44	3.36	2.54	3.44		STL	2		Tiers	
Total îlot 26		3.44	3.36	2.54	3.44						
27 - Brasc	llot 27	3.61	2.07	2.07	2.07		STL	2		Zone de forte pente	
Total îlot 27		3.61	2.07	2.07	2.07						

Terre en propre : GAEC de la Capelle

îlot - Commune	Unité d'épandage	Surface (ha)	SPE Fumier (ha)	SPE Lisier (ha)	SPE Autre (ha)	Bande herbe	Pratique culturale	Note d'aptitude	Raisons d'exclusions	Références cadastrales
28 - Brasc	lilot 28	0.98	0.98	0.98	0.98		STL	2		
Total îlot 28		0.98	0.98	0.98	0.98					
29 - Coupiac	lilot 29	4.52	0.01	0.00	0.01		STL	2	Tiers, Zone de forte pente	
Total îlot 29		4.52	0.01	0.00	0.01					
30 - Coupiac	lilot 30	3.78	0.01	0.01	0.01	X	STH	2	Tiers, Cours d'eau, Zone de forte pente	
Total îlot 30		3.78	0.01	0.01	0.01					
31 - Brasc	lilot 31	0.24	0.00	0.00	0.16		STL	2	Tiers	
Total îlot 31		0.24	0.00	0.00	0.16					
Total plan d'épandage GAEC de la Capelle		104.08	71.38	64.22	73.33					

PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC de la Capelle

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- / Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - / Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre

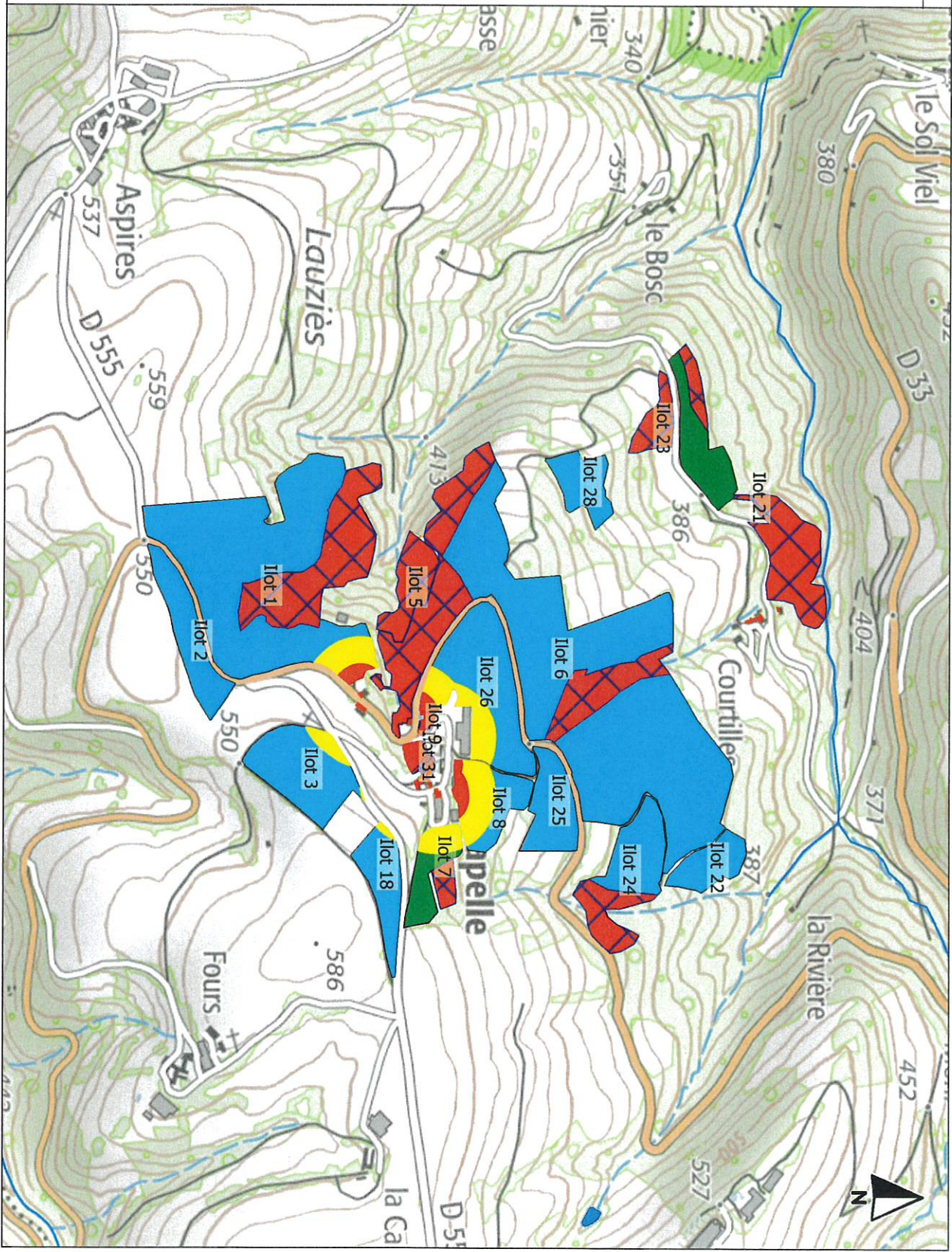


PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC de la Capelle

Echelle : 1 / 10 000

- LEGENDE**
- Pratique culturale
 - Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
 - Cause d'exclusion**
 - / Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - / Zone de forte pente
 - Surface exclue (PE)**
 - Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre



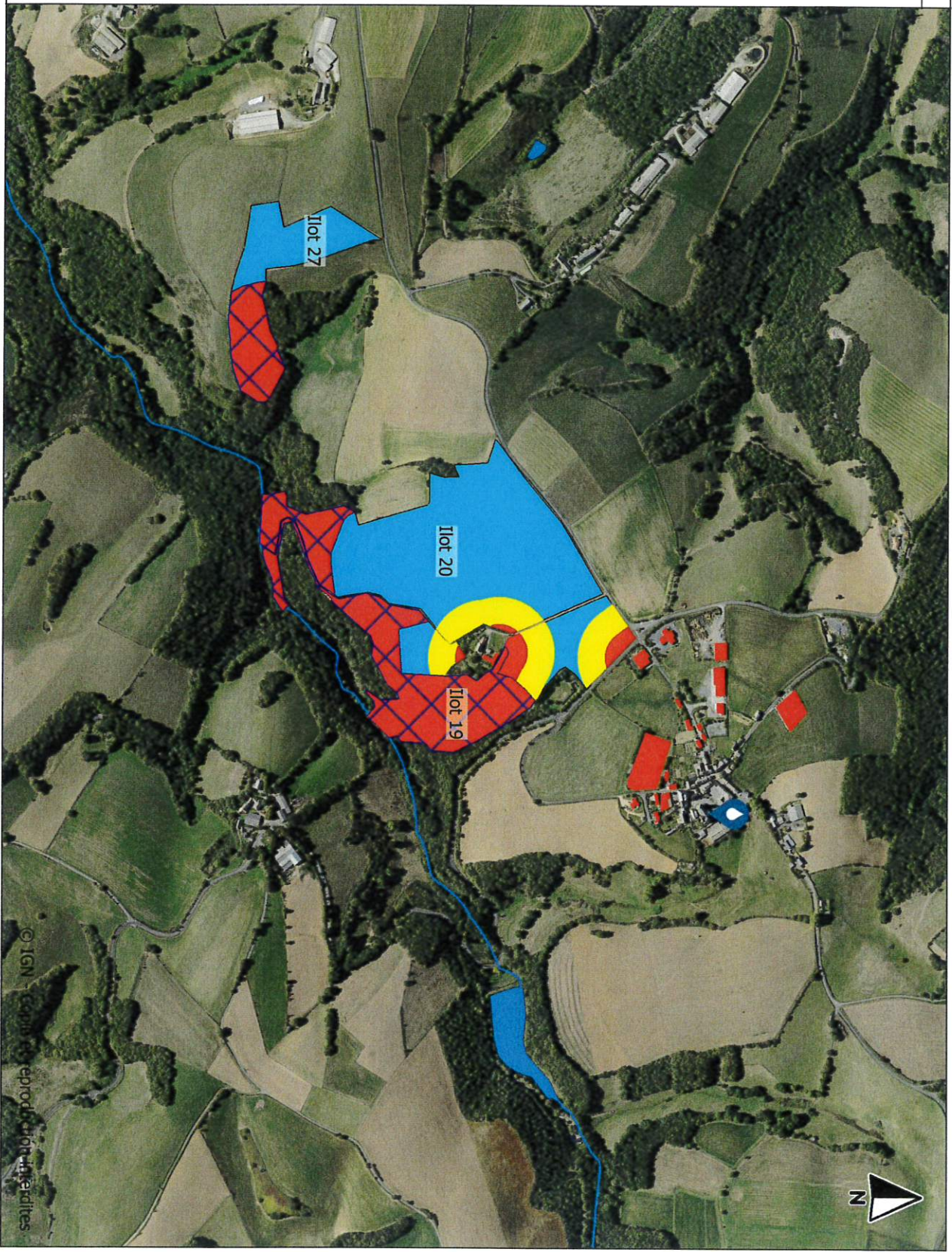
PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC de la Capelle

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
 - Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
 - Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre



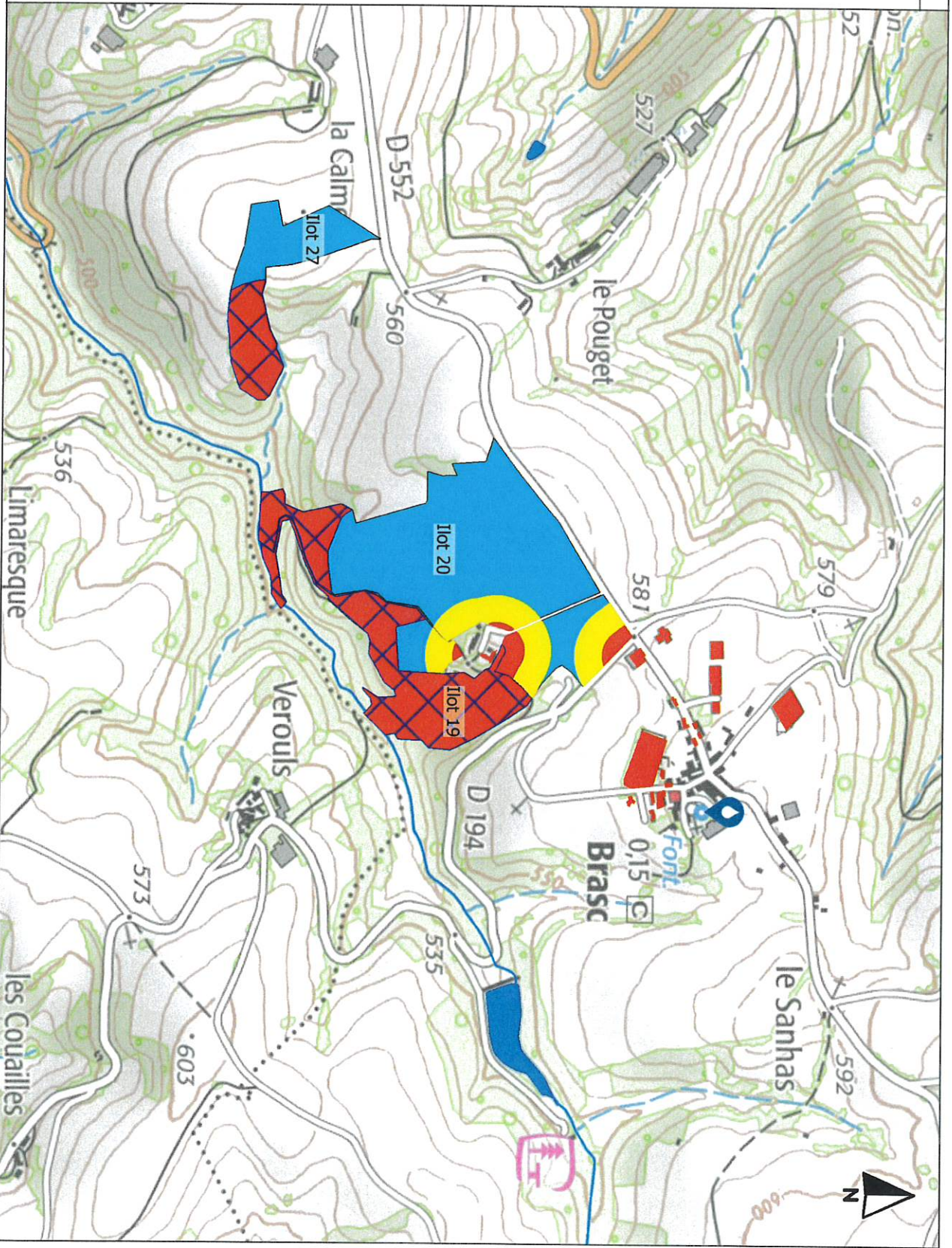
PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC de la Capelle

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

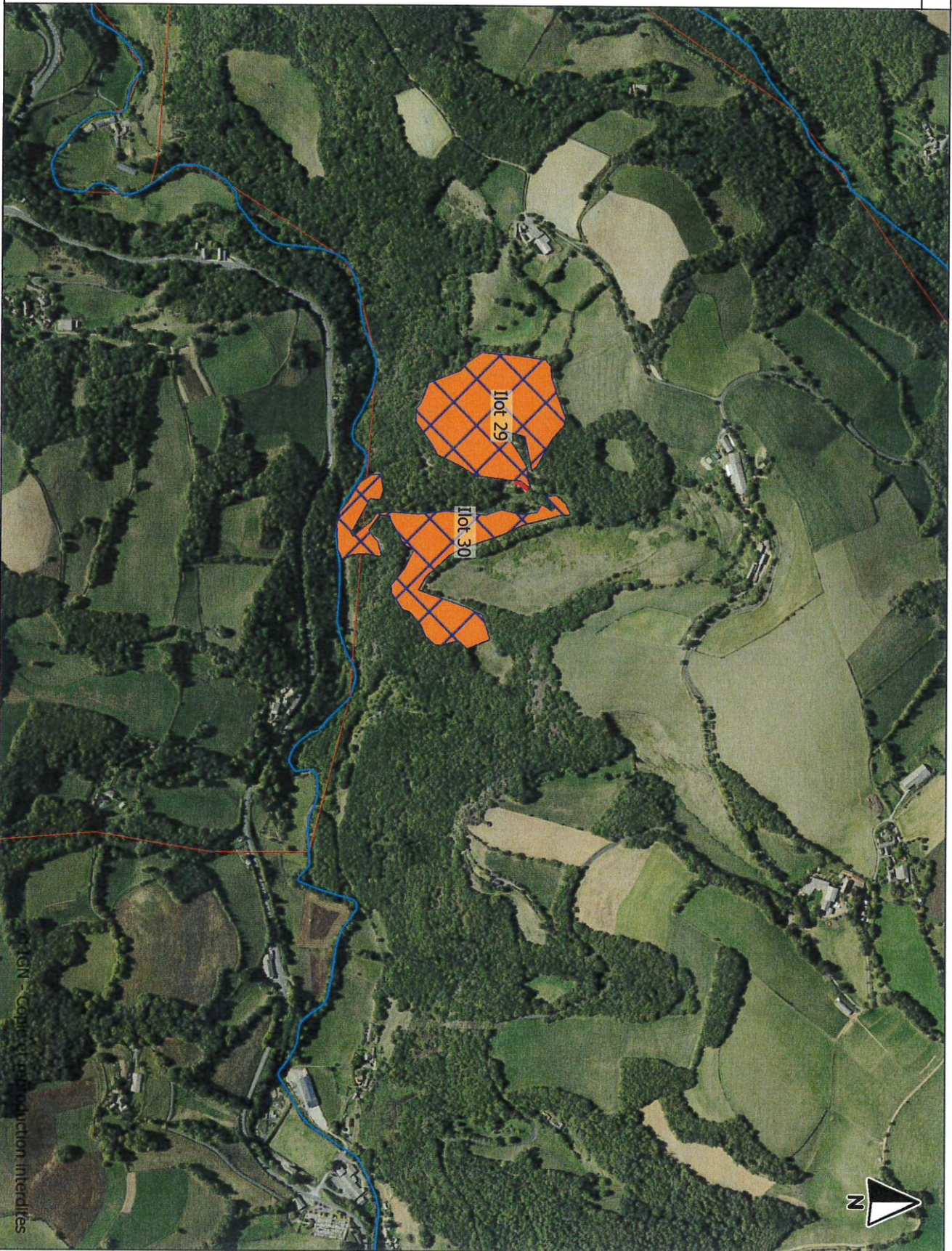
- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- / Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - / Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre



PLAN D'EPANDAGE

LEGENDE

- Pratique culturale
- Surface toujours en herbe (STH)
- Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Point d'eau
- Tiers
- Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)
- Surface exclue Fumier
- Surface exclue Lisier
- Surface exclue Autre

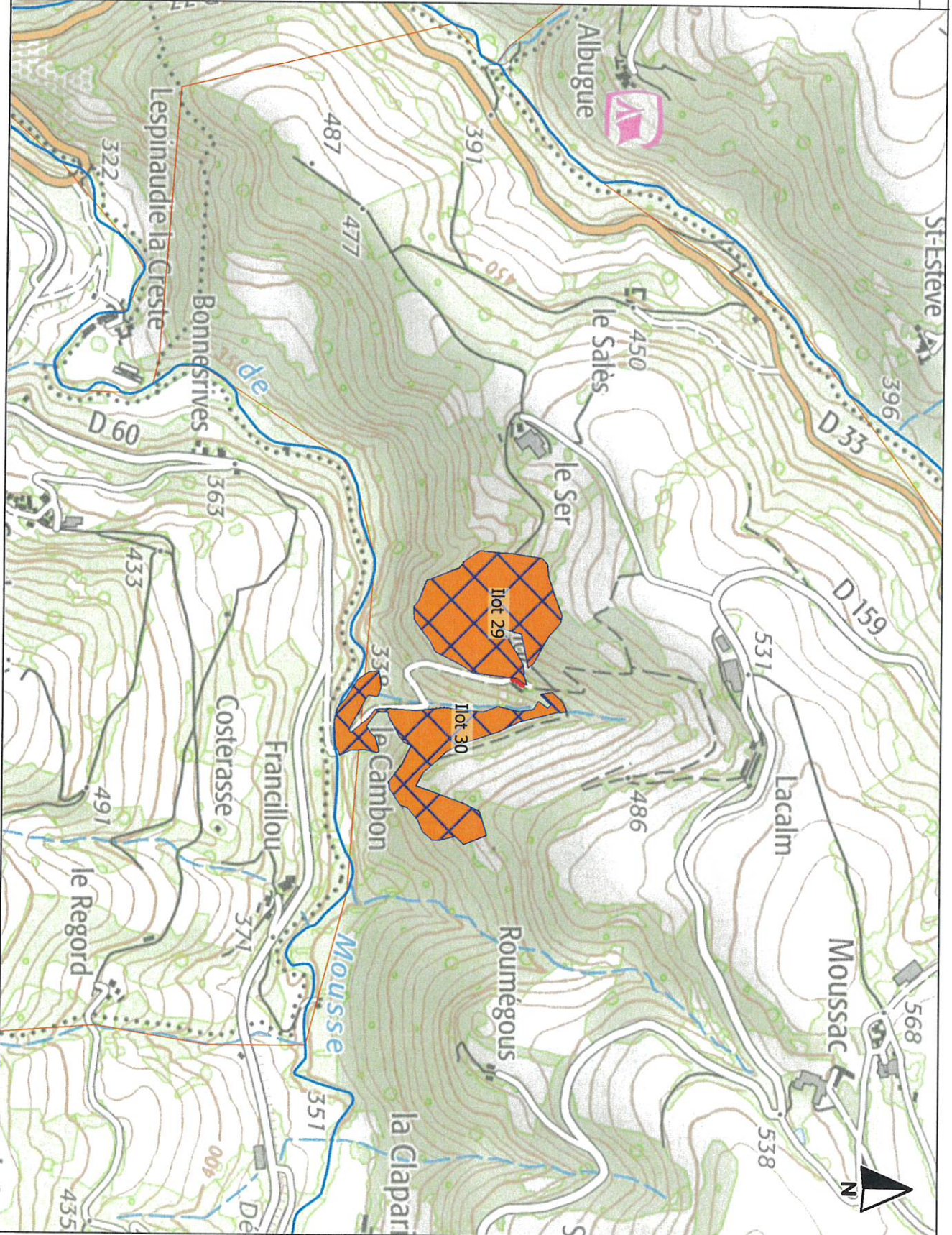


Exploitation : GAEC de la Capelle

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale
- Surface toujours en herbe (STH)
- Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Point d'eau
- Tiers
- Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)
- Surface exclue Fumier
- Surface exclue Lister
- Surface exclue Autre



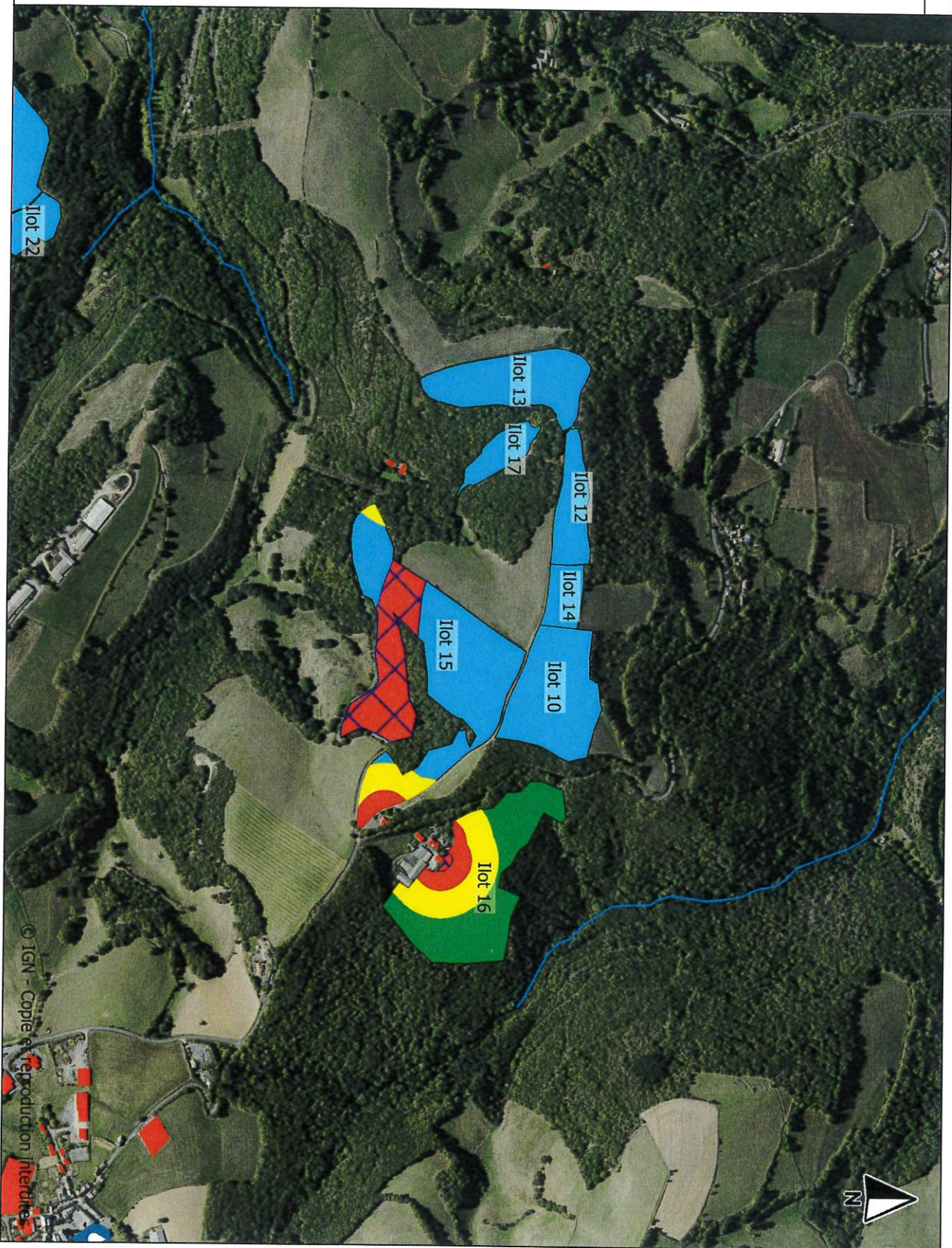
PLAN D'EPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC de la Capelle

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- / Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - / Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre



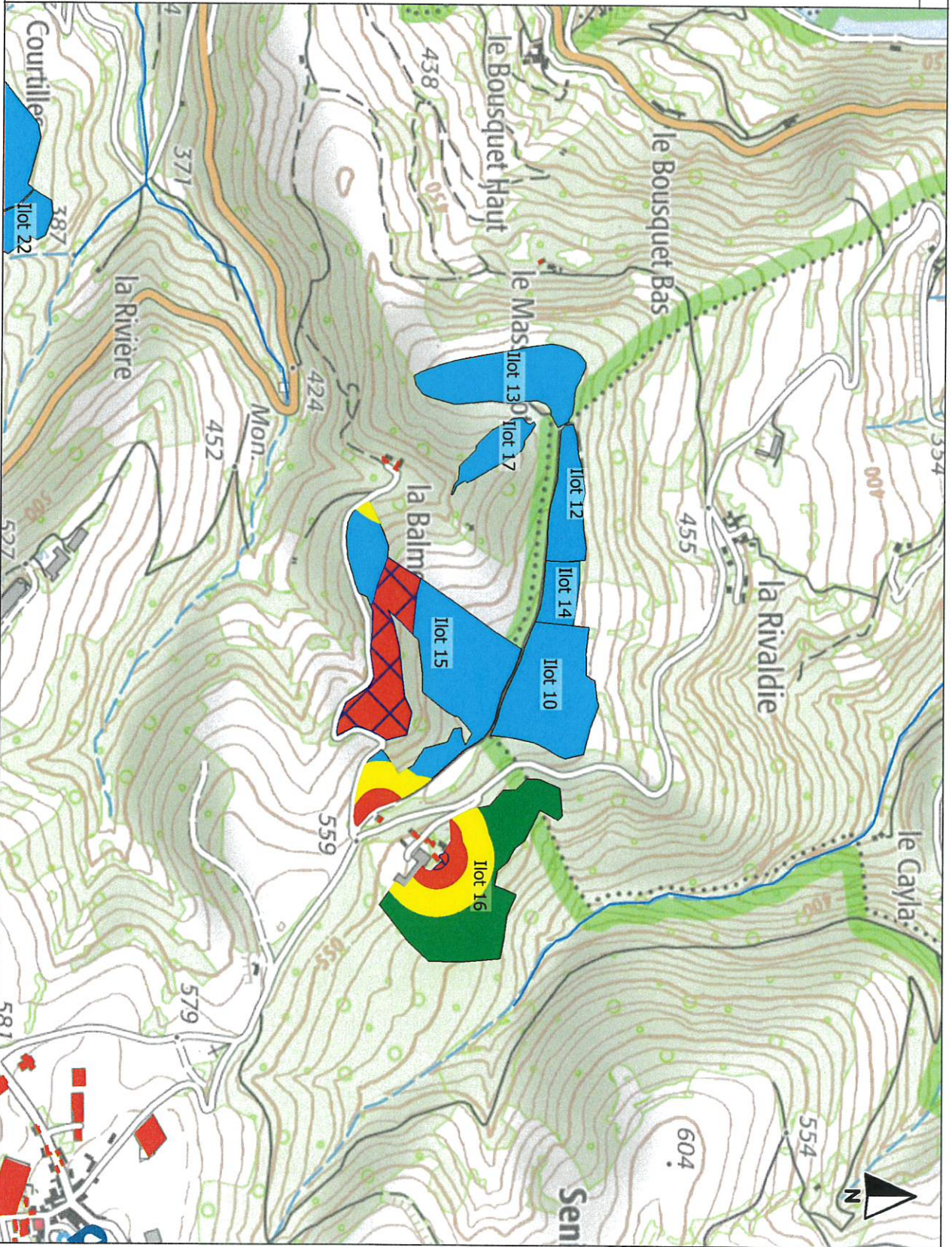
PLAN D'ÉPANDAGE

Campagne : 2021 Exploitation : GAEC de la Capelle

Echelle : 1 / 10 000

LEGENDE

- Pratique culturale**
- Surface toujours en herbe (STH)
 - Surface toujours labourable (STL)
- Cause d'exclusion**
- / Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Point d'eau
 - Tiers
 - / Zone de forte pente
- Surface exclue (PE)**
- Surface exclue Fumier
 - Surface exclue Lisier
 - Surface exclue Autre



CLÉ de SOL

Gestion globale de la fertilisation de l'exploitation agricole

Méthode cohérente avec les bases de raisonnement de la fertilisation proposée par le COMIFER

CONSEIL DE FERTILISATION ANNÉE DE RÉCOLTE 2021

N° dossier :

GAEC de la Capelle
COSTES Aurélien
La Capelle
12550 Brasc
Tél :
Port :
Mel : costes.aurelien@orange.fr

Conseil réalisé par :
Béatrice Castagné
FIPSO
Tél :
Port :
Mel : b.castagne@fipso.fr

Siret :
Package : 012044043
Cheptel :

n° Insee : 12035
Fax :



CLÉ de SOL* a été réalisée par la société I-CÔNE en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire
*CLÉ de SOL est une marque déposée auprès de l'INPI